

**restez
chez
vous**

de l'administration **Le Monde**

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com

Samedi 12 Septembre 2020 / N° 957

Prix : 20 DA

ONU

**L'Algérie
réaffirme son
engagement
pour la
promotion des
valeurs de paix**

BAC 2020:

**Quadjaut
appelle au strict
respect des
mesures
réglementaires
et sécuritaires
pour la réussite
de l'examen**

**La nouvelle
Constitution**

**Djerad : « le projet
restituera la
confiance entre
le peuple et ses
institutions »**

Suite au glissement
partiel des terrains
à Baba Hassan :

**Belarbi
rassure les
souscripteurs**

Le projet de révision constitutionnelle aujourd'hui devant les membres du Sénat

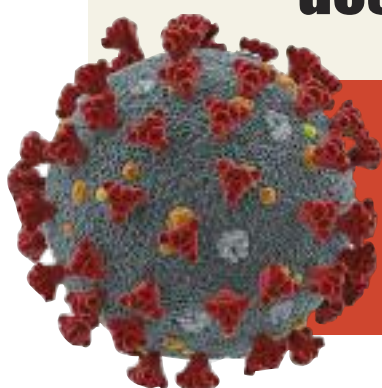


**En route, droit vers
l'Algérie nouvelle**



Bac 2020:

**Plus de 15.000 policiers
mobilisés pour la sécurisation
des centres d'examen**



Coronavirus:

**264 nouveaux cas,
161 guérisons et 8 décès
durant les dernières 24**

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة الشؤون الدينية والأوقاف
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

﴿حَدِّثْ مِنْ أَقْوَابِهَا صَدَقَاتُكَ تُطَهِّرُهَا وَتُزَكِّيهِمْ بِهَا وَصَلِّ عَلَيْهَا إِنَّ صَلَاتَكَ سَكَنٌ لَهَا وَاللَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ﴾

**الحملة الوطنية التاسعة عشرة
لصندوق الزكاة**

1442 هـ / 2020 م

تُدفع الزكاة :

- بالمساجد عبر الوطن
- بالحسابات البريدية الولائية

<https://www.marw.dz/zakate/>

Le projet de révision constitutionnelle aujourd'hui devant les membres du Sénat

En route droit vers l'Algérie nouvelle



Après son adoption jeudi dernier par les députés de l'APN, le projet de loi relation à la révision constitutionnelle sera soumis aujourd'hui devant les membres du Conseil de la nation pour examen et adoption. Le projet de révision de la Constitution constitue un des principaux engagements politiques du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, visant à instaurer un Etat moderne à travers une "réforme globale" de ses institutions. La révision de la Constitution permettra de "concrétiser les engagements décidés pour l'édification de la nouvelle République à la faveur d'une réforme globale de l'Etat et de ses institutions", a affirmé le Premier ministre, Abdelaziz Djerad. Son objectif est "l'instauration d'un Etat moderne s'employant à servir le citoyen et à rétablir sa confiance, un Etat où la vie politique est régie par les principes de transparence, de régularité, de reddition de comptes et de compétence et qui sépare l'argent de la politique et lutte contre la corruption", a-t-il souligné. Djerad a ajouté que la nouvelle mouture de la Loi fondamentale vise à mettre l'Algérie "à l'abri des dépassements autocratiques et hégémoniques qu'elle a connus par le passé". "Le projet de révision constitutionnelle amorcera des réformes structurelles profondes dans le mode de gestion des affaires de l'Etat et luttera contre toutes pratiques négatives allant à l'encontre de l'Etat de droit, à l'instar de la bureaucratie, du népotisme, du régionalisme et de la corruption, en vue d'asseoir les fondements d'un Etat politiquement fort, économiquement prospère et socialement équitable", a précisé le Premier ministre lors de la plénière consacrée au vote du projet de révision constitutionnelle par les députés. Ce projet "instaure une véritable séparation des pouvoirs et réhabilite le pouvoir législatif et renforce sa position et ses prérogatives", a-t-il dit. Il instaure également "une étroite collaboration entre les pouvoirs exécutif et législatif, à la faveur de l'attachement strict de chacun des pouvoirs à ses prérogatives constitutionnelles, en vue de servir les intérêts suprêmes du pays et préserver l'unité nationale pour une prospérité pérenne du pays". Le projet de révision constitutionnelle consacre "l'indépendance du pouvoir judiciaire, jette les bases, établit les mécanismes d'une consécration effective de la volonté populaire, exprimée durant le Hirak authentique béni et libère ce pouvoir judiciaire de toutes restrictions pour que les institutions de l'Etat soient au service du peuple et un rempart pour protéger les droits des citoyens et l'argent public", a-t-il poursuivi. Pour le Premier ministre, ce projet "permettra de concrétiser les engagements décidés pour l'édification de la nouvelle République, à la faveur d'une réforme globale de l'Etat et de ses institutions, un Etat moderne qui regagne la confiance du citoyen où la vie politique est régie par les principes de transparence, de régularité, de reddition de compte et de compétence, qui sépare l'argent de la politique et lutte contre la corruption". Ce projet permettra également de "moraliser la vie publique et poli-

tique, à travers la mise en place de mécanismes institutionnels et juridiques efficaces pour la lutte et la répression de la corruption et des corrompus et le tarissement de ses ressources, en s'écarter de tout cas de conflit d'intérêts ou de trafic d'influence». Ce texte "réhabilite la société civile à travers la constitution d'une société civile libre et active, promeut la démocratie participative, en favorisant la participation de tous les citoyens sans exclusion aucune, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques et consacre réellement le principe de contrôle populaire de la gestion des affaires publiques».

Le projet "s'inscrit en droite ligne des exigences de l'édification de l'Etat moderne et répond aux revendications du Hirak populaire authentique béni"

Adopté le 6 septembre en Conseil des ministres présidé par le président Abdelmadjid Tebboune, le projet de révision de la Constitution a été élaboré à la lumière des éléments sélectionnés par le comité d'experts chargés de la révision constitutionnelle, parmi les propositions reçues de la part des différentes franges de la société, de personnalités nationales et de forces politiques, et dont le nombre s'élève à 5.018. Le projet "s'inscrit en droite ligne des exigences de l'édification de l'Etat moderne et répond aux revendications du Hirak populaire authentique béni", a déclaré le président Tebboune lors du Conseil des ministres, affirmant avoir veillé à ce que la Constitution, dans sa nouvelle mouture, soit "le plus largement consensuelle", en dépit des entraves imposées par la crise sanitaire. Mettant en exergue la crise de confiance entre gouvernants et gouvernés, née du phénomène de la corruption, il a soutenu que le règlement de cette crise est une "condition sine qua non" à l'édification de l'Algérie nouvelle où ceux qui enfreignent la loi ne seront protégés "ni par leur immunité, ni par leur influence». Le texte adopté jeudi par les membres de l'Assemblée populaire nationale comprend une série de propositions réparties sur six axes. Il s'agit des "droits fondamentaux et libertés publiques", du "renforcement de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs", de "l'indépendance de la justice", de "la Cour constitutionnelle", de la "transparence, prévention et lutte contre la corruption" et de "l'Autorité nationale indépendante des élections». En matière de droits fondamentaux et liberté publiques, le texte introduit une disposition portant obligation aux institutions et pouvoirs publics de respecter les dispositions constitutionnelles en relation avec les droits fondamentaux et les libertés publiques et interdit de limiter ces droits et libertés qu'en vertu d'une loi et pour des raisons liées à la protection de l'ordre public et la protection d'autres droits et libertés consacrés par la Constitution. Il consacre constitutionnellement la liberté de la presse sous toutes ses formes et interdit le contrôle préalable sur cette liberté. Le texte dispose aussi que la loi ne

doit pas comporter des dispositions de nature à entraver la liberté de création des partis politiques. Dans le domaine de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs, le texte de loi prévoit, entre autres, la limitation du mandat présidentiel à deux mandats successifs ou séparés et la consolidation de l'institution du chef de gouvernement. Dans le chapitre consacré au gouvernement, figure un nouvel article (103), disposant que "le gouvernement est dirigé par un Premier ministre lorsqu'il résulte des élections législatives une majorité présidentielle" et par "un chef du gouvernement lorsqu'il résulte des élections législatives une majorité parlementaire». Le document prévoit, en outre, la limitation du mandat parlementaire à deux mandats, la suppression du droit de légiférer par ordonnances durant les vacances parlementaires et l'obligation faite au gouvernement de faire accompagner les projets de lois par des textes réglementaires d'application, faute de quoi les projets de lois ne seront pas inscrits à l'ordre du jour du Parlement. Plusieurs lois adoptées dans le passé par le Parlement n'ont jamais été appliquées en raison de l'absence de textes d'application. À propos de l'indépendance de la justice, le texte stipule son renforcement à travers la constitutionnalisation du principe de l'inamovibilité du juge du siège. Dans le même ordre d'idées, le ministre de la Justice et le procureur général près la Cour suprême ne font plus partie du Conseil supérieur de la magistrature, au sein duquel il est prévu que siègent deux représentants syndicaux des magistrats et le président du Conseil national des droits de l'Homme. Le texte prévoit, en outre, d'instituer une Cour constitutionnelle en lieu et place du Conseil constitutionnel. Il propose, également, la constitutionnalisation de l'Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption et de l'Autorité nationale indépendante des élections. Le document consacre le Conseil national économique, social et environnemental (art. 209) en tant que "cadre de dialogue, de concertation, de proposition, de prospective et d'analyse dans le domaine économique, social et environnemental, placé sous l'autorité du président de la République». Il institue un Observatoire national de la société civile (art. 213), un organe consultatif placé auprès du président de la République qui "émet des avis et recommandations relatifs aux préoccupations de la société civile" et une Académie algérienne des sciences et des technologies, un "organe indépendant à caractère scientifique et technologique». Le texte de loi comprend, par ailleurs, des propositions hors axes, notamment la constitutionnalisation du mouvement populaire du 22 février 2019 dans le préambule de la Constitution, la prohibition du discours haineux et de discrimination, l'insertion de Tamazight comme disposition qui ne peut faire l'objet de révision, la constitutionnalisation de la participation de l'Algérie à des opérations de maintien de la paix sous les auspices des Nations unies et de la participation de l'Algérie à la restauration de la paix dans la région dans le cadre d'accords bilatéraux.

T. Benslimane

ONU : L'Algérie réaffirme son engagement pour la promotion des valeurs de paix

L'ambassadeur, représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies, Sofiane Mimouni, a réaffirmé jeudi l'engagement de l'Algérie à la promotion des valeurs de paix et du vivre ensemble, lors du Forum de Haut niveau sur la Culture de la Paix. L'Assemblée générale de l'ONU a organisé jeudi le Forum annuel de Haut Niveau sur la Culture de la paix pour commémorer le 21ème anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action des Nations unies sur la culture de la Paix, tel que prévu par la résolution 53/243 adoptée le 6 octobre 1999. Au cours de ce Forum, rehaussé par la présence du président de l'Assemblée générale et du secrétaire général des Nations unies, le représentant de l'Algérie, a rappelé que les premiers mots de la Charte des Nations Unies étaient "Nous, Peuples des Nations Unies", soulignant que "toutes les Nations du monde ont leurs propres cultures, leurs propres histoires et leurs propres croyances mais que toutes ensemble constituaient la civilisation humaine", une civilisation, a-t-il soutenu, façonnée au cours de l'histoire par des siècles de conflits mais également de coexistence et de coopération. M. Mimouni a poursuivi en affirmant que "la Charte des Nations unies a été et demeure, fort heureusement, à notre époque, le modèle de cette coexistence internationale et définit clairement le concept de Paix que toutes les Nations se sont engagées à respecter". L'Ambassadeur a en outre relevé l'importance de la Déclaration et du Programme d'action sur la culture de la paix des Nations unies", et souligné en ce sens que ces documents constituaient "un changement dans la perception du concept de paix, passant d'une approche qui considère la paix comme une fin en soi à une approche qui en fait un processus nécessitant la contribution et la coopération de tous pour parvenir à une paix durable". "Il nous revient, aujourd'hui plus que jamais, de réaffirmer notre attachement à la coopération et à la solidarité internationales, qui sont plus que jamais nécessaires, particulièrement à un moment où nous nous efforçons de relever et de répondre à la pandémie mondiale et à d'autres défis urgents dans le monde", a estimé dans ce contexte le diplomate. À ce titre, il a rappelé que la pandémie de la Covid-19 avait révélé "le besoin urgent de tirer parti d'une culture de la paix comme moyen de combler les fossés entre et au sein des sociétés, et d'assurer la coexistence pacifique pour mettre en œuvre les objectifs du développement durable". Sofiane Mimouni a, par ailleurs, rappelé qu'à l'entame de la décennie de l'action pour la réalisation des Ob-



jectifs du développement durable, l'interdépendance entre la paix et le développement devait avancer et progresser, considérant qu'il ne pouvait y avoir de développement durable sans paix et de paix sans développement durable. Dans ce cadre, il a appelé les Etats à "démontrer, par des paroles et des actes, toute la valeur du multilatéralisme et ce, à travers une coopération internationale efficace et des partenariats multilatéraux". Une action concrète est nécessaire de la part de toutes les nations et parties prenantes", a-t-il aussi soutenu, pour réaliser la culture de la paix en s'attaquant aux causes profondes des conflits, en réalisant le droit des peuples sous occupation étrangère à l'autodétermination, en combattant l'extrémisme violent, en éliminant la pauvreté et en favorisant la bonne gouvernance et l'Etat de droit. Abordant l'engagement et les efforts entrepris par l'Algérie, le représentant permanent a mis en exergue le fait que l'Algérie était "au carrefour de nombreuses cultures et civilisations qui ont façonné son passé, son présent et continueront de façonner son avenir". Et d'ajouter "ce riche contexte historique et culturel a permis à l'Algérie d'assumer pleinement et fermement la responsabilité de promouvoir la culture de la paix

et de la tolérance entre les Nations et les communautés". C'est dans cet esprit que l'Algérie a présenté la résolution 72/130, adoptée par l'Assemblée générale, le 8 décembre 2017, par consensus et proclamant le 16 mai, comme "Journée internationale du vivre ensemble en paix". L'objectif de cette Résolution, a-t-il poursuivi, est de "contribuer davantage à promouvoir la tolérance, la coexistence pacifique et la cohabitation harmonieuse ainsi que d'accroître la compréhension et le respect mutuel sans distinction fondée sur la race, la nationalité, le sexe, la civilisation, la langue ou la religion et de promouvoir la réconciliation comme vecteur de paix". L'ambassadeur Sofiane Mimouni a conclu en rappelant qu'"au moment où nos pays s'efforcent de reconstruire le monde post-COVID-19, il leur appartient de jeter les bases d'une paix durable centrée sur les peuples grâce à une approche plus holistique de la consolidation de la paix". Il a, enfin, exprimé l'espoir que la culture de la paix soit l'idéal primordial de ces objectifs et sa conviction que lorsque les Nations du monde se concentrent sur ce qui les unit plutôt que sur ce qui les divise, l'humanité commune prévaudra".

Yasmine Derhal / Ag

BAC 2020 : Ouadjaout appelle au strict respect des mesures règlementaires et sécuritaires pour la réussite de l'examen

Le ministre de l'Education nationale, Mohamed Ouadjaout a appelé jeudi les directeurs de l'Education au niveau national au "strict respect" des instructions et mesures règlementaires et sécuritaires stipulées dans les différentes circulaires relatives à l'organisation de l'examen du BAC, affirmant que la corporation de l'Education ne ménagera aucun effort pour garantir la réussite de cet examen. Présidant une conférence nationale tenue en visioconférence en présence des directeurs de l'Education, le ministre a insisté sur "la stricte application de toutes les mesures et instructions règlementaires et sécuritaires stipulées dans les différentes circulaires relatives à l'organisation des épreuves du BAC, notamment la prise de toutes les mesures préventives afin de garantir une couverture suffisante à l'ensemble des centres d'examen d'une moyenne d'un (01) observateur pour chaque centre avec la désignation d'un nombre supplémentaire d'observateurs pour assurer en cas d'absence». Et d'appeler également à assurer le transport aux chefs de centres et encadreurs désignés en dehors de leurs wilayas de résidence en coordination avec les directions des Transports au vu de la situation sanitaire exceptionnelle. Dans le même sillage, le ministre de l'Education nationale a appelé à réunir toutes les conditions favorables permettant la couverture nécessaire à chaque centre d'examen en terme d'enseignants surveillants, et leur sensibilisation à la lutte contre la fraude. Il a, dans ce sens, mis l'accent sur l'importance de rappeler

aux surveillants les peines judiciaires pouvant être infligées en cas de triche ou tentative de triche ou complicité. À noter que les tranches horaires entre 08h00 - 08h30 et 14h30-15h00 seront consacrées à l'orientation des candidats, leur préparation psychologique tout en leur rappelant la nécessité de se conformer aux mesures préventives et de se présenter au centre d'examen dès 07h00 du matin. Le ministre a saisi cette occasion pour saluer "les efforts déployés par l'Etat qui a tenu ses engagements en assurant les outils et moyens de prévention au niveau des centres de déroulement des examens du BEM et du Bac". M. Ouadjaout a rassuré, encore une fois, les parents des élèves qui se présenteront aux épreuves du Bac sur les sujets de cet examen, élaborés compte tenu des leçons dispensées, en présentiel, lors des deux premiers trimestres de l'année scolaire 2019-2020. Le ministre s'est également félicité "des efforts consentis sur le terrain, de la performance particulière et efficace et de la bonne organisation constatés lors du déroulement des épreuves du BEM où les mesures barrières ont été rigoureusement appliquées au sein des centres d'examen", qualifiant ce rendez-vous national d'"opération réussie avec excellence». À noter que les épreuves du Bac au titre de la session de septembre 2020 débiteront dimanche prochain et concerneront, cinq jours durant, plus de 637.000 candidats (scolarisés et libres), en attendant l'annonce des résultats fin octobre prochain.

Ali O

Justice : 4.647 détenus candidats à l'examen du Baccalauréat



Un total de 4.647 détenus se présentera aux épreuves du Baccalauréat au titre de la session 2020 à travers 44 établissements pénitentiaires agréés par le ministère de l'Education nationale en tant que centres pour les examens officiels. Ces épreuves seront organisées par l'Office national des examens et concours (ONEC) et encadrées par les fonctionnaires du secteur de l'Education national conformément à la convention signée entre les ministères de la Justice et de l'Education, A noter qu'un total de 38.231 détenus ont poursuivi leurs études dans les différents cycles d'enseignement, dont 30.377 inscrits pour l'enseignement à distance, 616 dans l'enseignement supérieur et 7.238 poursuivent des cours d'alphabétisation. Les candidats ont suivi des cours de soutien dispensés par 702 enseignants au titre des examens de fin d'année. Outre le nombre des inscrits dans les différents cycles de l'enseignement général, 41.284 détenus suivent une formation professionnelle et artisanale dans 177 spécialités, y compris ceux inscrits pour la session de février 2020. De surcroît, le coup d'envoi de cet examen sera donné, le 13 septembre courant, à l'établissement de rééducation et de réinsertion de Berouagui à Médéa.

Communication : Un large "débat" sur le projet de révision constitutionnelle à partir du 16 septembre

Le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, **M. Ammar Belhimer** a annoncé jeudi à Alger l'ouverture d'un "large" débat sur le projet de révision de la Constitution, à partir du 16 septembre en cours. "Un large débat sera ouvert avec la société civile, les associations, les personnalités, les experts, les partis agréés et toutes les franges de la société algérienne pour les associer au processus référendaire", a indiqué M. Belhimer, dans une déclaration à la presse en marge du vote par les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) du projet de révision de la Constitution. M. Belhimer a précisé que tous les médias écrits et audiovisuels seront mobilisés pour cette opération. Pour rappel, les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN), ont adopté, aujourd'hui, le projet de loi portant révision de la constitution qui constitue "l'un des principaux engagements" du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour édifier "une Algérie nouvelle" à la faveur d'une "réforme globale" de ses institutions. Le texte de la loi fondamentale du pays sera présenté au Conseil de la nation avant de le soumettre au référendum populaire le 1er novembre prochain.

Goudjil : « la Constitution à venir n'est pas "conjoncturelle" mais destinée aux générations »

Le président du Conseil de la nation par intérim, **Salah Goudjil** a affirmé vendredi que la Constitution révisée n'était pas "conjoncturelle" mais destinée aux générations pour que l'Etat demeure "toujours debout". Une fois adoptée, cette nouvelle loi fondamentale du pays ne sera pas "conjoncturelle" mais une Constitution destinée "aux générations", pour que l'Etat demeure "toujours debout", a précisé M. Goudjil dans son allocution avant la présentation par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, du texte de loi portant révision constitutionnelle devant la Commission des affaires juridiques et administratives, des droits de l'Homme, de l'organisation locale, de l'aménagement du territoire et du découpage territorial, en présence du ministre de la Justice, garde des Sceaux, Belkacem Zeghmami, du Questeur parlementaire, des chefs et représentants des groupes parlementaires et des membres du Conseil n'appartenant pas aux groupes parlementaires. M. Goudjil a souligné que le débat du projet de loi portant révision constitutionnelle au niveau du Conseil de la nation est la dernière étape avant sa présentation au référendum du peuple qui dira, le 1er novembre prochain, "son dernier mot". La période qui suivra le débat et le vote de ce texte de loi sera consacrée à la sensibilisation des citoyens à travers des discussions "formelles", concernant le rôle de l'Etat ainsi qu'au concept de la Constitution qui constitue le fondement de l'Etat pour édifier "la nouvelle République". Rappelant que ce projet de révision constitutionnelle s'inspirait des principes de la Déclaration du 1er Novembre, le président du Conseil de la nation par intérim a déclaré: "nous sommes des novembristes et nous restons toujours attachés à la devise "+par le peuple et pour le peuple+".

La nouvelle Constitution Djerad : « le projet restituera la confiance entre le peuple et ses institutions »

Le Premier ministre, **Abdelaziz Djerad** a affirmé vendredi que le projet de la Constitution, une fois adopté, permettra de concrétiser les engagements du Président de la République pour l'édification de la Nouvelle République, en jetant les bases d'un Etat moderne au service du citoyen et en restituant la confiance entre le peuple et ses institutions. Le Projet de la Constitution "permettra de concrétiser les engagements décidés pour l'édification de la nouvelle République, à la faveur d'une réforme globale de l'Etat et de ses institutions, un Etat moderne qui rétablit la confiance entre le citoyen et ses institutions", a précisé le Premier ministre qui présentait le texte de loi devant la Commission des affaires juridiques et administratives, des droits de l'Homme, de l'organisation locale, de l'aménagement du territoire et du découpage territorial, en présence du président du Conseil de la nation par intérim, Salah Goudjil, du ministre de la Justice, Garde des sceaux, Belkacem Zeghmami, du questeur parlementaire, des chefs et représentants des groupes parlementaires et des membres du Conseil n'appartenant à aucun groupe parlementaire. Pour le Premier ministre, ce texte de loi "jette les bases d'une vie politique régie par les principes de transparence, de régularité, de reddition de compte et de compétence, un texte de loi qui sépare l'argent de la politique et lutte contre la corruption". La nouvelle Constitution vise, a-t-il souligné, "une réforme globale, voire une libération de la justice de toute forme de tension, de même qu'elle tend à renforcer la liberté de la presse, promouvoir la démocratie participative et favoriser la liberté et le dynamisme de la société civile". Une Constitution qui constitue "le premier jalon" pour la concrétisation des aspirations des Algériennes et Algériens à instaurer "un Etat de droit, un Etat démocratique et moderne basé sur la justice et le respect total des droits et libertés", a-t-il poursuivi. Compte tenu de son élaboration et eu égard à son contenu, la nouvelle loi fondamentale du pays "se veut une rupture totale avec les pratiques du passé, et s'inscrit en droite ligne avec les aspirations du peuple à bâtir un véritable Etat moderne en mesure de mettre l'Algérie à l'abri des dérapages tyranniques et autoritaires connus autrefois". Rappelant que le peuple algérien était sorti le 22 février 2019 dans son Hirak "authentique pacifique", "conscient, entièrement responsable devant l'Histoire et fidèle au Message des Chouhada", le Premier ministre a cité, par ailleurs, la crise traversée par le pays ayant impacté "énergiquement et profondément" les institutions de l'Etat, du fait de "la corruption érigée en système de gouvernance rendant ainsi la cohésion sociale vulnérable et suscitant même, en raison des dangers internes et étrangers, des menaces pour notre souveraineté nationale". "La conscience collective de notre peuple qui a impressionné le monde entier tant par sa symbolique que par sa manière pacifique à l'ex-



primer, émane d'une crise multiforme, due aux dérapages successifs dans la gestion des affaires de l'Etat et à la mainmise des forces occultes et extra-constitutionnelles sur la décision politique et économique». Pour le Premier ministre, cette Constitution consacre "une véritable" séparation des pouvoirs, "renforce" les prérogatives du contrôle parlementaire, l'harmonie et la complémentarité entre les pouvoirs et protège les droits et la liberté du citoyen. Concernant le choix de la date symbolique du 1er novembre pour la tenue du référendum sur la Constitution, M. Djerad a indiqué que ce choix "constitue une autre occasion pour réunifier le peuple, toute obédience confondue, et tracer une nouvelle voie pour construire son avenir". Rappelant que le projet initié par le Président de la République "vient en exécution de l'un de ses engagements politiques en vue de construire une nouvelle République à travers une large révision de la Constitution", M. Djerad a ajouté que ce projet se veut une étape charnière et fondamentale pour amorcer un changement global et réel qui ouvre la voie à un redressement national et insufflé une nouvelle dynamique pour notre pays dans tous les plans et domaines. Ce projet -poursuit le Premier ministre-, consacre les trois dimensions géopolitiques de l'Algérie, terre de l'Islam, partie intégrante du Grand Maghreb, pays arabe, méditerranéen et africain, fière du rayonnement de sa Révolution et du respect que le pays a su acquérir et conserver en raison de son engagement pour toutes les causes justes dans le monde". "La fierté du peuple algérien, ses sacrifices, son sens de responsabilités, son attachement ancestral à la liberté et à la justice sociale, sont les meilleurs garants du respect des principes de cette prochaine Constitution que le Président Tebboune voulait comme "+un départ+" pour édifier l'Algérie nouvelle, une Constitution qui sera inéluctablement accueillie par le peuple pour la transmettre aux générations futures".

R.P

APN : Un jalon pour l'édification de la nouvelle République

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), **Slimane Chenine** a affirmé jeudi à Alger que le vote pour le texte de loi relatif à la révision de la Constitution, devant être tranché par le peuple le 1er novembre prochain, constituait "un jalon pour l'édification de la nouvelle République dans une optique réformiste claire". À l'issue de la séance de vote sur le texte de loi relatif à la révision de la Constitution, par les députés de l'APN, en présence du Premier ministre, Abdelaziz Djerad, M. Chenine a expliqué que le vote sur ce "document suprême" constituerait "un nouveau jalon pour notre processus et serait porteur de messages clairs à tous les douteux des capacités du peuple et ceux qui ne souhaiteraient pas voir l'Algérie se remettre à nouveau sur ses pieds pour réaliser son saut politique, socioéconomique et culturel". À cette occasion, le P/APN a exhorté "les enfants fidèles de l'Algérie à conjuguer leurs efforts et faire montre de bonne foi", estimant que "grâce aux bonnes intentions seulement, nous avançons résolument vers la nouvelle Algérie qui ne sera pas facile à bâtir face aux véritables entraves déjà en place, d'autres créées par refus au changement, aux forces

étrangères malsaines désirant régler des comptes historiques ou géopolitiques, ou encore face à un environnement géographique enflammé n'acceptant pas de gaspiller plus de temps". Cette démarche s'appuie sur "les composantes et les spécificités du peuple, dont la diversité est un des facteurs de richesse et ne pourra guère s'ériger en un facteur de division ou en une entrave, mais en un point fort sur lequel nous nous reposons tous et ensemble pour l'édification de la Nouvelle République". Pour le président de la Chambre basse du Parlement, ce vote se veut "une admission, une confirmation voire une conviction vis-à-vis au droit du peuple à l'élection, ce peuple pour lequel le Président Tebboune s'était engagé à placer en tête des priorités, en lui permettant de l'accompagner dans la prise de décisions et en y recourant pour consultation pour les causes importantes aux yeux de l'Etat et de la société. Le Président Tebboune a ainsi promis de "mettre un terme à l'ère de la tutelle sur le peuple". L'adoption, aujourd'hui, du projet de révision de la Constitution avant de le soumettre au référendum populaire, sera le point de départ pour le parachèvement de l'édification des institutions de

l'Etat selon une nouvelle vision", a mis en avant M. Chenine, appelant à "l'implication et la coopération de tout un chacun dans cette démarche, en vue de réaliser le changement et le sursaut escomptés".

Le Projet de révision de la Constitution "répond aux besoins et exigences de la nouvelle République ainsi qu'à une des principales revendications du Hirak populaire, à savoir l'application des articles 7 et 8 de la Constitution, permettant ainsi au peuple de s'attacher à sa souveraineté et d'avoir son mot à dire dans tous les questions relatives au pays et à l'Etat. Dans ce cadre, M. Chenine s'est dit confiant que le peuple "accueillera favorablement les révisions apportées à la Constitution qui porte en elle un changement radical loin du spectre de la personnalisation, du monopole et la dominance vers l'extension et la répartition des prérogatives aux institutions, la prospective des crises et des mutations sociétales". À la fin, le président de la chambre basse du Parlement a salué "l'engagement du Président de la République à organiser un référendum sur la Constitution dans la première année de son mandat en dépit de la crise sanitaire et ses retombées".

Arrestation d'un employé du secteur de la santé pour vol

Les membres de la sûreté de la wilaya de Chlef on procédé à l'arrestation d'un employé de secteur de la santé pour détention et vente de produits pharmaceutiques sans autorisation. Selon un communiqué de la sûreté de la wilaya de Chlef, les membres de le police on procédé à l'arrestation d'un employé de secteur de la santé pour détention et vente de produits pharmaceutiques sans autorisation et de façon illégale. En effet, suite à les informations le dénonçant, l'inculpé, âgé de 28 ans, a été arrêté en flagrant délit en possession de produits pharmaceutiques et de médicaments obtenus illégalement les hôpitaux de le région, et destinés à le vente au « marché noir ».après avoir enquêté sur l'affaire, et lors de son arrestation, le police a pu saisir une quantité de 70 injections de lovenox, contenue dans un véhicule privé, volée et destinée à le vente illégale.

Bouira :

Un sexagénaire se donne la mort

Un villageois a mis fin à ses jours ce jeudi par pendaison au village R'himet, dans la commune d'Ain El Hadjar qui se situe à une dizaine de Kilomètres à l'ouest du chef-lieu de wilaya. Le corps de la victime a été retrouvé suspendu à un arbre à l'aide d'une corde dans l'un des champs du village non loin de sa demeure familiale. Les éléments de la protection civile sont intervenus pour évacuer la dépouille mortelle de la victime à la morgue du centre hospitalier Mohamed Bou-diaf de Bouira. Il est à faire connaitre que le citoyen qui s'est violence en se pendant par une corde, était âgé de 44 ans, marié et père de 3 enfants. Les services compétents ont ouvert une enquête pour élucider ce drame qui mit en émoi toute la localité d'Ain El Hadjar

Tizi-Ouzou :

Démantèlement d'un réseau d'immigration clandestine

Un réseau spécialisé dans l'immigration clandestine par voie maritime a été démantelé au courant de la semaine, par les services de la police judiciaire de Tizirt, au Nord de Tizi-Ouzou. La bande de malfafrats démantelée après un travail de recherche et d'investigation, était constituée de 05 personnes âgées de 25 à 40 ans originaires des wilayas de Tizi-Ouzou et Boumerdes, et compte parmi elle 2 repris de justice. Lors de cette opération, deux véhicules touristiques ont été saisies de même qu'un véhicule utilitaire utilisés pour le transport des candidats à l'émigration et des moyens et objets destinés à cette fin, ainsi que des téléphones portables utilisés pour les échanges de communications entre les membres de la bande. Présentés jeudi au parquet de Tizirt, 04 d'entre eux ont été mis en détention préventive pour association de malfaiteurs en vue de commettre un délit de trafic de migrants et le 5ème a été placé sous contrôle judiciaire. Pour rappel, la dernière tentative d'immigration clandestine à partir des côtes de Tizi-Ouzou, remonte au début décembre 2018 lorsque 05 personnes ont été sauvées par les garde-côtes après le chavirage de leur embarcation au large de Tizirt.

Alger :

Naima Salhi entendue par la gendarmerie

La secrétaire générale de parti de l'équité et de la proclamation (PEP), Naïma Salhi, a été entendue cette semaine par le brigade de recherche de le gendarmerie de Cheraga à Alger, ont indiqué hier jeudi les avocats Kader Houali et Soufiane Dekkal, dans une déclaration commune publié sur Facebook.Naima SALHI a été entendue par la brigade de recherche de la gendarmerie de Cheraga, dans le cadre de la plainte déposée contre elle le 9 juin 2019, pour « incitation à la haine raciale » et « appel au meurtre ».Convoquée depuis quelques temps par la brigade de sa circonscription, elle a fini par se présenter pour qu'elle soit entendue, cette semaine, dans les faits qui lui sont reprochés, précisent les dix avocats.« Nous étions entendus par les gendarmes de la même brigade le mois de mars 2020, où nous avions rappelé l'objet de notre plainte suite à ses déclarations racistes à travers des publications et des vidéos sur la page Facebook officielle de son parti », explique le même communiqué.« Le procès de la présidente du PEP (parti de la l'équité et de la proclamation) ne sera qu'une question de jours », expliquent les avocats qui précisent que « la balle est dans le camp du ministre de la justice qui devra accélérer la procédure de levée de l'immunité parlementaire contre Naima SALHI, qui siège encore dans un parlement décrépié par la classe politique, surtout après les révélations du député FLN d'Annaba, sur les achats de sièges à coup de milliards ».À l'accusation de racisme, Naima SALHI devra répondre également de son siège député grassement offert par le régime dans la Wilaya de Boumerdes alors qu'elle n'y était même pas résidente

Détention et vente de psychotropes : 18 mois de prison à l'encontre de l'ancien DSP de Khenchela



Le tribunal de première instance de Khenchela a condamné l'ancien directeur local de la Santé et de la population à une peine de prison de 18 mois dont 6 mois avec sursis. À l'Issue d'une audience à huis clos, le juge près le tribunal de Khenchela a condamné mercredi soir l'ancien directeur local de la Santé et de la population, muté le mois dernier dans la wilaya de Constantine pour y occuper le même poste, à une année de prison ferme à l'établissement pénitentiaire de Babar et ce,

notamment, pour « pratique du métier de pharmacien sans autorisation des instances juridique-ment qualifiées ».Les éléments du groupement territorial de la Gendarmerie nationale de Khenchela qui ont mené l'enquête avaient auditionné l'accusé le 5 septembre après avoir perquisitionné, le 22 août dernier, son logement d'astreinte situé à la cité des 48 logements dans la commune d'El Hamma, sur ordre du procureur de la République près le tribunal de Khenchela. Lors de cette opération, les éléments de la Gendarmerie nationale ont découvert une quantité importante de psycho-

tropes non classés, selon le dossier judiciaire. L'ancien directeur de la Santé et de la population a été traduit devant la justice sur la base d'un dossier pénal établi à son encounter pour « détention et vente de psychotropes » après la découverte d'une quantité importante de psychotropes à son domicile, mais également après le témoignage à charge livré à la justice par l'un des accusés dans cette affaire dénonçant la participation de l'ancien directeur local de la Santé et de la population à un réseau de trafic de psychotropes.

Guelma :

Saisie de plus de 16.000 unités de boissons alcoolisées

Pas moins de 16.476 unités de boissons alcoolisées de divers volumes et marques ont été saisies dans deux opérations différentes, selon le lieutenant Djebba Embarka chargée de la cellule de communication et des affaires générales de la sûreté de wilaya de Guelma, dans un bulletin daté du 7 septembre. Les deux interventions ont été réalisées en l'espace d'une journée par les éléments de la BRI (Brigade de Recherches et d'investigations) relevant de ladite institution, indique la même source. La première action d'interpellation, est-il signalé ciblant un individu originaire de Guelma, âgé de 60 ans au volant d'une voiture touristique, a eu lieu le 4 septembre au niveau de la cité Maghmouli Yahia, à la sortie Sud de la ville en direction de la commune de Ain-Larbi, et a permis la découverte de 1716 unités disposées à l'intérieur du véhicule. Dans le même contexte, les mêmes forces sont parvenues le lendemain à arrêter, à la sortie Ouest de la ville sur la RN reliant Guelma à Constantine, un individu âgé de 66 ans, originaire d'Oum-El-Bouaghi, à bord d'un camion chargé de pas moins de 14.700 autres unités. Après la saisie de toute la «marchandise», les deux mis en cause ont été entendus dans les locaux de la police pour avoir fait l'objet de dossiers judiciaires avant d'être présentés par devant le parquet de Guelma qui les a placés en détention sous le mobile « transport sans autorisation de boissons alcoolisées destinées à la contrebande » , en attendant de comparaître devant l'instance judiciaire compétente pour répondre de faits qui leur sont reprochés.

Chlef :

Une fille de 12 ans retrouvée morte étranglée et chute mortelle d'un vieillard

Une fille de 12 ans a été découverte sans vie, au domicile familial à Hai Si Oualid dans la commune d'Abou El Hassen, à 40 km au nord-ouest de Chlef. Selon la protection civile, la victime a été retrouvée morte étranglée à l'aide d'une écharpe, précisant qu'une enquête a été aussitôt diligentée par les services habilités pour déterminer les causes exactes de cette mort. Et d'ajouter que le corps a été transporté à la morgue de l'hôpital de Ténès. Un autre drame a été enregistré le même jour au douar El Henichet, dans la commune de Sobha.Dans un autre contexte, un vieux de 76 ans qui conduisait son troupeau au pâturage, a chuté mortellement dans un oued contenant des gravats. La victime, d'après la même source, est morte sur le coup après une chute d'une hauteur de 20 mètres. L'équipe d'intervention de la protection civile a déployé de gros efforts pour remonter le corps vers la surface et le transporter ensuite à la morgue de l'hôpital de Sobha. Une enquête a été ouverte par les services de sécurité pour déterminer les circonstances et les causes de cette chute mortelle.

Commerce :

M. Rezig préside une réunion élargie avec des représentants des associations de protection du consommateur

Le ministre du Commerce, Kamel Rezig a présidé jeudi une réunion élargie avec des représentants des associations de protection du consommateur, avec lesquels il a passé en revue nombre de causes liées à la préservation de la santé et la protection du consommateur. M. Rezig a présenté, lors de cette rencontre, le plan de travail de son département notamment le volet lié à la réorganisation des marchés et l'ouverture de centres commerciaux satisfaisant les exigences du consommateur, appelant les représentants des associations à sensibiliser les consommateurs quant à l'importance d'utiliser les terminaux de paiement électronique (TPE) lors des transactions commerciales. De même qu'il a salué le rôle crucial qu'accomplissent les associations aujourd'hui via des partenariats avec le secteur du Commerce ou des opérations de signalement, de sensibilisation et de conscientisation, adressant ses vifs remerciements à ces partenaires pour leur mobilisation pérenne au service du consommateur particulièrement en cette période pandémique.

ZLECA :

Les PDG africains pensent que le commerce intra-africain augmentera au cours des 12 prochains mois

Plus de 70% des PDG africains estiment que le commerce intra-africain augmentera au cours des 12 prochains mois, selon une enquête publiée jeudi. L'enquête "Africa CEO Trade Survey 2020" montre que, contrairement à d'autres régions du monde, le commerce intra-africain reste très faible à 15%, laissant davantage de marge de croissance. "La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) pourrait également servir de catalyseur opportun pour stimuler le commerce intra-africain", indique l'enquête, menée par le Comité panafricain du commerce et de l'investissement du secteur privé (PAFTRAC) et Afreximbank. Les PDG africains pensent que la ZLECA crée des conditions d'échelle et devrait permettre d'améliorer la compétitivité et la productivité, ce qui accélérera la transformation des économies africaines pour une meilleure intégration dans l'économie mondiale. L'enquête souligne également que le secteur privé africain reste optimiste quant au commerce international, plus de 50% des PDG africains estimant que le commerce mondial augmentera au cours des 12 prochains mois. Selon les résultats de l'enquête, bien que plus de 80% des PDG africains rencontrent plusieurs difficultés dans le commerce mondial et intra-africain, ils croient toujours fermement au pouvoir du commerce qui a été le principal moteur de la croissance et des transferts de technologie et reconnaissent également que le commerce a été très important pour leur entreprise. L'analyse montre que plus de 75% des entrepreneurs africains ont rencontré des difficultés dans le commerce. D'après l'enquête, les principales contraintes pour les entreprises comprennent les barrières tarifaires et non tarifaires dans le commerce international, le manque d'accès aux capitaux et aux devises, les transports et les infrastructures logistiques inadéquats, le manque de transparence des règles et réglementations, les lacunes en matière d'information commerciale ainsi que l'asymétrie des subventions publiques. En dépit de toutes les réserves, indique l'enquête, les PDG africains sont toujours très optimistes quant aux systèmes commerciaux multilatéraux. Ainsi, plus de 50% des PDG africains estiment que le système commercial multilatéral se renforcera dans les années à venir. D'après l'enquête, alors que le monde redéfinit le multilatéralisme et les structures des institutions mondiales et les règles qui sous-tendent le commerce, la coopération et l'investissement mondiaux, l'Afrique doit s'assurer d'avoir une voix forte dans la définition du nouvel agenda mondial et de ses structures.

N.J

M. Hakkar en visite d'inspection des travaux de réparation des fuites à El Oued



Le Président-directeur général (P-DG) du groupe Sonatrach a effectué jeudi, en compagnie de cadres supérieurs, une visite de travail et d'inspection à la Régión d'El Baaj, dans la commune d'Oum Tiour à El Oued. Lors de cette visite qui s'inscrit dans le cadre du suivi de l'état d'avancement des travaux, M. Hakkar s'est réuni avec des représentants des autorités locales, à leur tête le Wali d'El Oued. Un exposé a été présenté à l'occasion sur l'avancement des travaux de réparation et de nettoyage entrepris par les équipes techniques. Le P-DG a insisté, encore une fois, sur l'impératif de poursuivre le travail et de faire le nécessaire pour remédier aux dégâts de l'incident. La délégation s'est enquis, par la suite, des différentes opérations techniques sur les lieux de l'accident, prenant note de l'état d'avancement des travaux de nettoyage des espaces contaminés. À noter que tous les moyens matériels de la Sonatrach ont été mobilisés pour effectuer les différents travaux, à l'instar du laboratoire ambulant pour l'analyse des eaux, du sol et de l'atmosphère, ou encore des camions pour l'absorption des fuites de pétrole. Rencontrant les équipes mobilisées sur le site, M. Hakkar a réitéré ses remerciements aux équipes pour les efforts colossaux entrepris sur les lieux de l'accident. La même source a rappelé, par ailleurs, que les équipes techniques de la Sonatrach sont intervenues dès l'enregistrement de l'accident survenu jeudi dernier au niveau de l'oléoduc OK1. La direction générale de la Sonatrach a pris une série de mesures et donné des instructions pour la réparation du tronçon endommagé du pipeline, a ajouté la même source, relevant que dans un délai de 48 heures les équipes ont achevé les opérations de réparation.

Quatre principaux échangeurs de chaleur commandée chez l'américain Air Products

La Sonatrach a commandé quatre de ses principaux échangeurs de chaleur cryogéniques (MCHE) auprès du

groupe industriel américain Air Products pour son usine GL1Z du GNL à Arzew. « Les quatre échangeurs de chaleur auront chacun une capacité de production de 1,3 million de tonnes par an et remplaceront les quatre anciens échangeurs de chaleur fournis par Air Products à la fin des années 1970, qui comptent parmi les MCHE les plus anciennes au monde » a indiqué hier mercredi la compagnie américaine dans un communiqué de presse sans préciser le montant du contrat. « Les nouveaux échangeurs intégreront les dernières avancées en matière de conception et de fabrication » a précisé la même source. Pour le PDG de la Sonatrach, Toufik Hakkar, « la fourniture, l'installation, la supervision et la mise en service d'Air Products des quatre MCHE font partie du plan de Sonatrach visant à réorganiser ses usines de GNL construites dans les années 1970 ». Hakkar qui affirme sa confiance dans l'expertise et la capacité d'Air Products, explique que « ce projet contribuera à réduire les coûts de maintenance, à réduire les taux de consommation de gaz et à maintenir la production de gaz GNL à l'usine GL1Z ». Pour sa part, le Dr Samir J. Serhan, directeur des opérations d'Air Products, a indiqué que ce contrat avec la Sonatrach qui est considéré comme « un client très important, et « un de nos précieux clients depuis de nombreuses années », constitue « un autre jalon important dans notre engagement à travailler avec Sonatrach en Algérie et à fournir la meilleure technologie d'échangeur de chaleur dans l'industrie du GNL ». Par ailleurs, le Dr Samir J. Serhan se dit fier que Air Products a construit « les échangeurs de chaleur d'origine, qui fonctionnent toujours dans l'usine d'Arzew en Algérie et ce depuis plus de quatre décennies ». Air Products construira les échangeurs de chaleur GNL dans son usine de Port Manatee, en Floride, et en outre de la fourniture de l'équipement, il « sera responsable de la supervision de l'installation de l'équipement et fournira également des services de conseil et des études d'ingénierie »

Moussa O / A g

Industrie sidérurgique : Ait Ali révèle que les revenus du complexe El-Hadjar ne dépassent pas 30 milliards de dinars !

Les pouvoirs publics seraient-ils tentés de privatiser le gigantesque complexe sidérurgique d'El Hadjar ? Bien qu'aucune information n'évoque cette perspective, les propos du ministre de l'industrie, le laissent supposer comme un des leviers de relance de ce Mammouth en souffrance. Ferhat Ait Ali a asséné que les revenus du mastodonte d'Annaba ne dépassent pas les 30 milliards de dinars ! « Les revenus du complexe El-Hadjar ne dépassent pas les 30 milliards de dinars et ses équipements n'apportent pas de valeur ajoutée », a asséné le ministre de l'industrie, suggérant ainsi que son éventuel privatisation ne serait pas une si mauvaise chose. Sa réplique en tout cas laisse entendre que le gouvernement en a assez d'intervenir à chaque fois pour

remettre en marche un méga complexe qui avait été vendu au géant mondial, l'indien Arcelor-Métal au début des années 2000 pour une bouchée de pain avant de le laisser tomber comme de la vieille ferraille. L'Etat a été en effet contraint de reprendre le contrôle d'El Hadjar en juillet 2013 à hauteur de 49% suivant un accord dit « stratégique avec le groupe public Sider pour un plan d'investissement de 763 millions de dollars, dans le complexe sidérurgique d'Annaba et dans les mines de Ouenza et Boukhdera. Ce fameux accord visait à « doubler » la capacité de production de l'usine en la portant de 1 million de tonnes à 2,2 millions de tonnes par an en 2017. Cependant, la rationalisation du complexe El-Hadjar n'a pas impulsé, loin s'en faut, son dévelop-

pement surtout que l'Etat fait face depuis 2014 à une crise financière aigue. Précisément, Ferhat Ait Ali en visite lundi dernier à Annaba, a promis que son département allait « étudier » la possibilité de rééchelonner la dette du complexe laminé par la « situation difficile » dans laquelle il se trouve. Le ministre a par ailleurs évoqué des « solutions radicales » pour amorcer un nouveau départ du complexe au même titre que pour « plusieurs complexes industriels publics ». Ferhat Ait Ali a enfin assuré que d'ici 2021, la production du complexe sidérurgique atteindra « un rythme tel qu'il ne sera pas une charge pour le Trésor public » selon un communiqué de son département. Un discours déjà entendu à maintes reprises dans le passé.

Aali.B

Start-up :

Le premier "accélérateur public" en Algérie livré d'ici fin 2020



La livraison d'un premier accélérateur public de startups en Algérie est prévue vers la fin de l'année en cours, a indiqué mercredi le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Economie de la connaissance et des startups, Yacine El Mehdi Oualid. Lors d'une visite d'inspection pour s'enquérir de l'état d'avancement des travaux du projet du premier accélérateur au niveau de "Dar-Tech" au parc Dounia à Alger, le ministre délégué a mis l'accent sur l'impératif de doter le climat de travail des startups par des espaces permettant de booster et d'accélérer l'innovation. Outre les entreprises innovantes, les porteurs de projets nécessitent également des espaces et des moyens à même de promouvoir leur innovation et aplanir les difficultés et entraves qu'ils peuvent rencontrer sur le terrain, a-t-il souligné. Se félicitant de l'état d'avancement du projet réalisé selon des normes internationales, M. Yacine Oualid a assuré que le secteur se renforcerait par d'autres projets pour la réalisation "d'accélérateurs" similaires à travers plusieurs wilayas, le but étant de promouvoir l'innovation technique,

numérique et technologique dans le cadre des recommandations du Président Tebboune. Ce projet, devant être livré fin 2020, est réalisé par le Groupe Sonatrach et la wilaya d'Alger, étant deux entreprises citoyennes contribuant à l'effort national de promotion des startups et des compétences. Une fois prêt, cet accélérateur s'érigera en un espace de débat d'idées et un carrefour réunissant les propriétaires d'accélérateurs et incubateurs, des représentants de banques et centres de recherche et des représentants d'entreprises publiques et privées qui bénéficieront bien entendu des nouveaux projets pour optimiser leur rendement. Selon les explications fournies lors de la visite de la délégation ministérielle, les incubateurs sont appelés à développer les idées proposées par les porteurs de projets en les accompagnants pour cristalliser le projet en une période de 9 mois. Les porteurs de projets s'orientent, par la suite, aux accélérateurs

pour chercher ensemble les moyens de financement du projet en 2 ou 3 années suffisantes d'ailleurs pour traduire l'idée sur le terrain. Premier du genre en Algérie, cet accélérateur se veut un carrefour pour l'innovation technologique et s'appuiera sur une plateforme de données numériques incluant les renseignements des opérateurs nationaux et étrangers ainsi que les différentes parties prenantes dans l'accompagnement des porteurs de projets. Ce projet, dont les travaux de réalisation ont débuté en juillet 2019, sera géré par une entreprise privée à mettre en place sous l'autorité du département des startups qui sera chargé d'introduire et de programmer les renseignements aussi bien des porteurs de projets que des opérateurs concernés.

Recrutement des enseignants pour les trois paliers scolaires:

Les diplômes de l'ENS et les réservistes des concours 2017 et 2018 prioritaires

A quelques encablures de la rentrée scolaire 2020/2021, les directions de l'éducation ont commencé à convoquer les candidats réservistes qui ont réussi le concours d'emploi de 2017 et 2018, comme tous les diplômés des écoles supérieures de l'Enseignement promotion 2020, afin de les employer dans les trois paliers scolaires, dès le prochain exercice. La Direction générale de la fonction publique et de la réforme administrative a confirmé que l'appui administratif et financier au recrutement des enseignants pour le primaire, le moyen et le lycée dans les postes vacants sera basé sur la classification liée aux grades du système éducatif. Tout en expliquant que le règlement scientifique se fera par le transfert des postes financiers engagés sous le code budgétaire sectoriel pour l'année 2021. Dans ce registre, les directions de l'éducation accélèrent les procédures pour combler le besoin déficitaire des différents établissements d'enseignement pour couvrir la vacance des postes pédagogiques et administratives qui doit être fortement évoquée lors de la prochaine rentrée des classes, suite à la suspension et au gel de tous les concours de recrutement...En parallèle, les différentes directions s'emploient à maîtriser leurs besoins en professeurs, lorsque les postes vacants seront comptés après l'achèvement du mouvement de recensement des enseignants revenants qui ont été en congé maladie de longue durée. Le ministère de l'Éducation nationale a obtenu une licence de la Direction générale de la fonction publique pour étendre le pouvoir d'utiliser les listes de réserve des deux concours d'emploi pour rejoindre les rangs de professeur de l'enseignement secondaire et moyen jusqu'à la fin de l'année en cours. La correspondance de la Direction générale de la fonction publique précise que l'achèvement du processus d'intégration lié à l'entrée dans les rangs des enseignants des trois paliers scolaires, pour le titre de 2019, est soumis à 8 conditions. Dans une lettre adressée aux directeurs régionaux du budget et aux observateurs financiers le 4 août dernier, la direction confirme que cela concerne l'exploitation de la liste de réserve pour les années 2017 et 2018. Quant à l'emploi des enseignants du moyen et du secondaire, cela se fait sur la base des listes de réserve du concours de recrutement organisé en 2017, pour les postes vacants et les postes libérés, alors que les personnes concernées seront embauchées dès la prochaine entrée scolaire 2020/2021.

Pour rappel, les listes de réserve seront exploitées dans la limite des postes financiers vacants communiqués au contrôleur financier concerné.

M.W. Benchabane

Suite au glissement partiel des terrains à Baba Hassan :

Belarbi rassure les souscripteurs

Le directeur général de l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL), Mohamed Tarek Belaribi assure que " l'agence veille de l'état d'avancement des travaux sur le terrain ", affirmant qu' " il n'y a aucun projet bloqué dans les nouvelles villes de Sidi Abdallah et Bouinan. " Pour ce qui est des certificats d'attribution, le directeur général a ajouté que " l'agence traite les dossiers dans le cadre de ce que la loi permet, notamment en ce qui concerne le respect de l'ordre des numéros de série, et que les certificats d'attribution soient versés en fonction de l'avancement des travaux sur le site vers lequel l'abonné est dirigé. " Concernant l'opération de transfert d'un appartement de trois pièces à une de quatre, Tarek Belaribi affirme qu'elle sera automatique, et en fonction de sa disponibilité, et sans de passer par la voie de recours au niveau de la direction de l'agence. Par ailleurs, le même responsable a appelé les représentants des souscripteurs à ne pas s'engager envers ceux qui veulent semer le désespoir et la confusion auprès des bénéficiaires de logements, soulignant dans ce cadre que " des parties étranges veulent toucher la crédibilité de l'AADL et dénaturer son image, à travers la publication des vidéos fabriquées sur les réseaux sociaux, la veille de la rentrée sociale ", et de poursuivre " L'État est engagé à fond pour réussir ce projet de logement à travers tout le territoire national, mobilisant toutes ses capacités matérielles et humaines, malgré les difficultés financières, pour poursuivre le cours des constructions et mener à bien les projets de l'AADL dans tout le pays. " Il est utile de souligner que Mohamed Tarek Belaribi s'est réuni, avant-hier, avec les représentants du site 2 400 logements de Baba Hassan au siège de la Direction générale, où la question du retard de distribution des 1 400 unités restantes dans le même site, a fait l'objet de cette rencontre. Dans ce contexte, le premier responsable de l'agence a expliqué que la raison du retard dans la remise des clés des logements de ce site est due à un glissement partiel des terrains et des gravats devant l'un des bâtiments, ce qui nécessite une étude technique. Dans la même optique, Mohamed Tarek Belaribi a rassuré les représentants des souscripteurs qu'il inspectera le site dans les plus brefs délais, précisant notamment que son agence ne livrera pas les logements inachevés ou qui constituent une menace pour ses résidents.

M.W.B.

FUITE DE L'OLÉODUC OK1 À EL OUED:

Une commission du ministère de l'Agriculture sur les lieux

Une commission spécialisée est cette semaine sur les lieux de l'incident de la fuite de pétrole sur l'oléoduc OK1 dans la zone de Baâdj, commune d'Oum-Tiour (El-Oued), pour évaluer les dégâts sur les terres agricoles et éventuellement les puits d'irrigation, a-t-on appris jeudi auprès de la direction locale des Services agricole. Dépêchée par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, sur instructions du Président de la République pour une prise en charge sérieuse des inquiétudes des agriculteurs affectés, la commission regroupe des experts et spécialistes du bureau national d'études de développement rural (Bneder) et de l'Institut national des sols, de l'irrigation et du drainage (Insid), a-t-on précisé. Elle se charge du prélèvement et l'analyse d'échantillons des eaux de puits d'irrigation ainsi que des sols des exploitations agricoles jouxtant "Oued Yetel", la zone la plus touchée par le sinistre et qui traverse la région de Chahmi, lieu de la fuite de l'oléoduc. Selon les services agricoles, la commission a été accompagnée dans son travail par des professionnels locaux, parmi les agriculteurs et les éleveurs, dans le cadre de l'ouverture de canaux de communication transparente avec les parties sinistrées. Le travail de la commission spécialisée dépêchée par le ministère de l'Agriculture permettra d'évaluer l'ampleur des dégâts engendrés, sur la base de critères scientifiques, étudiés et crédibles, surtout qu'elle a associé, tout le long de ses travaux d'inspection et d'enquête, les parties concernées, que ce soit les agriculteurs ou les éleveurs, a-t-on souligné. Pour sa part, la commission spécialisée du ministère de l'Environnement s'appuiera dans sa démarche sur les résultats de son homologue du ministère de l'Agriculture, d'autant que l'enquête et les inspections ont concerné les volets de l'eau et du sol et le degré de leur pollution par la fuite de l'oléoduc OK1. La commission de l'Environnement interviendra ensuite, forte de ces données techniques étudiées, pour le traitement des effets de la pollution de l'eau et du sol, et la prise de mesures qui s'imposeraient concernant les retombées de l'incident qui s'est produit jeudi dernier.

Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com



**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST
RESERVÉ POUR VOUS**

PUBLICITÉS

pour plus de détails
contactez nous au:



023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com



**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST
RESERVÉ POUR VOUS**

PUBLICITÉS

pour plus de détails
contactez nous au:



023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Blida : Plusieurs opérations pour le réaménagement du stade "Mustapha Tchaker"



Le stade "Mustapha Tchaker" de Blida connaît actuellement plusieurs opérations de réaménagement visant l'amélioration de l'image de cette structure sportive qui a longtemps été témoin des victoires de la sélection nationale algérienne de football, a-t-on appris auprès du directeur de ce complexe olympique, Kamel Naceri. M. Naceri a fait part du lancement dernièrement de travaux de réhabilitation et de réaménagement au profit du stade Tchaker, qui se poursuivront jusqu'à mars prochain, a-t-il dit. Les travaux consistent notamment en la réfection de la pelouse naturelle du stade, le réaménagement des vestiaires, de la salle de presse, des couloirs des joueurs, et des commodités annexes, outre l'installation de portails électroniques et la réfection de l'espace d'hébergement des équipes sportives. Une enveloppe de 10 millions de DA a été allouée à ce projet dans le cadre du Fonds national de promotion des initiatives de la jeunesse et des pratiques sportives, en vue de rendre ce complexe sportif digne de la réputation des champions d'Afrique de football. Selon M. Naceri, l'enveloppe financière a été notamment destinée à la rénovation de la pelouse du stade, qui n'a pas été refaite depuis une dizaine d'années. La rénovation de la pelouse se fera en coor-

dination avec l'équipe technique du complexe sportif Mohamed Boudiaf d'Alger et l'assistance de l'équipe du Centre technique national (CTN) de la Fédération algérienne de football (FAF). Les travaux vont actuellement bon train, selon le constat fait sur place. Une nouvelle technique de pose de gazon y est prévue dans les prochains jours. Elle consiste en l'utilisation d'une terre sableuse ramenée de la wilaya d'Oued Souf. "La pelouse sera fin prête à la fin janvier 2021 et sera conforme aux normes internationales en vigueur. Nous œuvrons d'arrache pied pour répondre aux aspirations de la sélection nationale", a-t-il dit. Et d'ajouter : "actuellement nous travaillons sans pression, notamment depuis le transfert de la rencontre de l'équipe nationale avec son homologue du Zimbabwe, prévue le 9 novembre, vers le complexe du 5 juillet". Les autres travaux en cours visent le réaménagement et la modernisation de la salle de presse, des vestiaires et des salles d'eau, de manière à les mettre à niveau avec la réputation des champions d'Afrique, a observé M. Kamel Naceri. A cela s'ajoute la dotation du stade d'équipements de pointe, tels que des alarmes, la réalisation de passages et couloirs pour l'accès aux vestiaires des équipes sportives, des travaux d'embellissement et d'aménagement de petites surfaces vertes derrière la surface du

gardien du but, en vue d'éviter que la gazon ne soit envahi de mauvaises herbes, et la réparation des systèmes d'évacuation et d'irrigation. Une autre dotation de huit millions de DA a été affectée à la réparation du vieux camp des équipes sportives, situé sous les gradins englobant 35 chambres dotées d'équipements modernes, a ajouté M. Naceri, relevant que l'accueil des équipes sportives qui viendront se préparer à Blida "va assurer des entrées financières au complexe "Tchaker".

Des portails électroniques pour organiser l'entrée de supporters

Un avis d'appel d'offres a été lancé, dernièrement pour l'installation de portails électroniques, en perspective de vente de billets électroniques aux supporters. L'opération, qui a vu la participation d'un nombre appréciable d'entreprises spécialisées, a abouti à la désignation de deux entreprises dont une sera sélectionnée prochainement, après inspection de ses équipements par la commission technique de la wilaya en charge du contrôle de la conformité du matériel aux normes mondiales en vigueur, selon les explications de M. Naceri. Le projet a été doté d'une enveloppe de 50 millions de DA, a-t-il précisé. Sur un autre plan, le même responsable a fait

part de la destination d'une enveloppe de 400 millions de DA au profit du complexe Tchaker, dans le cadre des préparatifs de la Coupe d'Afrique des nations des locaux (CHAN), prévue initialement en Algérie pour 2022, avant que la Confédération africaine de football (CAF) ne décide hier jeudi, son report à janvier 2023. Selon le même responsable, un bureau d'études s'attelle actuellement à l'élaboration d'un cahier de charges pour réaliser de nombreuses opérations, dont des vestiaires, une tribune d'honneur et l'arrachage des cadres en fer pour leur remplacement par d'autres aux normes internationales, en consultation avec le ministère de la Jeunesse des Sports et de la FAF. Le stade Tchaker a été désigné avec quatre autres stades (Annaba, Constantine, le 5 juillet et Oran) pour abriter cette compétition continentale. M. Naceri a invité la société de Blida et l'ensemble des entreprises économiques à contribuer au succès de cette fête africaine, attendue pour 2023. Il a également exprimé la disponibilité de ses services à l'accueil des supporters de l'USMB et de toutes les équipes locales dans l'antre de Tchaker. «Nous souhaitons la bienvenue aux supporters et à leurs équipes, pour tous les derbies locaux de l'USMB, Amel Labaâ, Widad Boufarik, et nous sommes au service du sport », a déclaré M. Naceri.

Arab A / Ag

Bouira : Visite d'inspection et de travail du ministre des travaux publics

Le ministre des travaux publics Monsieur Farouk Chiali a effectué, mercredi une visite inopinée dans la wilaya de Bouira. Le ministre a eu à s'enquérir de l'état du tronçon de l'autoroute à partir de la ville de Lakhdaria, jusqu'à la sortie du tunnel de Larbaatche, dans la wilaya de Boumerdes. Le ministre a visité le premier point à Lakharia qui représente la réalisation du centre de péage dont les travaux d'avancement ont été évalués à 80 %, cumulant un retard imputé à la pandémie du Covid, le ministre a donné des instructions pour accélérer les travaux afin de rattraper le retard observé et cumulé. Le deuxième point étant le tunnel d'Ain Chriki qui comporte le tronçon Bouira/Djebahia, à ce niveau, le ministre a constaté la dégradation de ce point dont les détériorations des passages causés principalement par l'excès de tonnage utilisé par les transporteurs des poids lourds quotidiennement et connu de par les usagers de l'autoroute comme étant un point accidentogène donc point noir ce à quoi le ministre a jugé de prendre les mesures qui s'imposent à partir de cette semaine. Ce dernier a recommandé aux services de sécurité de sévir

contre les transporteurs des poids lourds contrevenants, responsables de la dégradation de l'état des routes en raison du non-respect de la limite des poids requis, les obligeant ainsi à respecter les lois en vigueur. Comme il a également chargé les responsables des secteurs concernés pour la désignation d'un laboratoire et d'un bureau d'étude qui rapporteront et répertorient toutes les défaillances en faisant des propositions allant dans le sens de la réhabilitation du tronçon autoroutier indiqué. Une fois ce travail fait, le ministre a appelé à la désignation d'une entreprise qui se chargera de réaliser l'ensemble du tronçon en utilisant le béton un matériau spécialement conçu, commode, solide et durable contrairement au bitume. Par ailleurs, le ministre des travaux publics a déclaré que cette visite s'inscrit dans la droite ligne des orientations données par le Président de la république qui a insisté sur des sorties d'inspections sur le terrain afin de voir et d'observer les insuffisances et autres dysfonctionnements dans le secteur d'atténuer la teneur des calvaires qu'endurent et subissent les usagers sur les routes.

Taib Hocine

Le chef-lieu de wilaya sous la menace des inondations



Le risque d'inondation plane toujours sur la ville de Bouira. Le débordement des eaux pluviales pose un grand problème aux habitants de plusieurs quartiers du chef-lieu de wilaya qui devrait être protégée des inondations. La réhabilitation des avaloirs, canalisations et réseaux d'évacuation des eaux pluviales fait énormément défaut. Le nettoyage des avaloirs se fait rarement. Les équipes de l'Office national d'assainissement (ONA) et les services de la voirie de l'APC n'interviennent qu'une fois l'alerte est donnée. Des regards sont laissés ouverts sans aucune protection, exposant au danger des passants et les riverains. Construites sur le lit des cours d'eau, des habitations risquent d'être emportées un jour par les eaux. Au quartier Ouled Bellil, situé à quelques encablures au sud du chef-lieu de wilaya, les occupants des maisons vétustes et autres nouvellement construites illicitement se trouvent obligés de fuir leurs maisons à la moindre averse. Le problème des inondations

touchant la cité en question et d'autres quartiers est resté sans solution, en dépit d'une mobilisation de ressources financières allouées dans le cadre des différents plans de prévention contre les risques d'inondation. «Nous sommes livrés à nous-mêmes. Nous vivons la peur au ventre», dit un habitant du quartier Ouled Bellil. La solution réside, selon les occupants de la cité, afin d'empêcher les crues de l'oued de s'infiltrer dans leurs habitations est la réalisation d'une digue. Si l'absence d'un plan de prévention contre le risque des inondations touchant une partie de la cité Ouled Bellil est justifiée par le fait que les maisons sont construites illicitement, la responsabilité des autorités locales est en revanche engagée en cas de sinistre. Le P/APC de Bouira, Mohamed Larbi, a indiqué qu'une entreprise privée a été mobilisée récemment en procédant à l'entretien de l'oued. «Ce sont des constructions illicites. Pour canaliser les eaux de l'oued, il faut mobiliser de grands moyens financiers», a-t-il dit.

Technologies de la communication :

Une rencontre de concertation pour accélérer le cadence de la numérisation des instances publiques

Le ministre de la Poste et des Télécommunications, Brahim Boumezar a tenu, jeudi à Alger avec le ministre de la Numérisation et des Statistiques, Mounir Khaled Berrah, une réunion de concertation sur l'impératif d'accélérer la cadence de la numérisation des instances publiques. À l'issue de la réunion, tenue à huis-clos au siège du ministère de la Poste en présence de cadres des deux secteurs, M. Boumezar a indiqué que l'objectif de cette rencontre était "l'examen des voies et moyens de coordination et de collaboration, entre les deux secteurs, afin de concrétiser la stratégie nationale de numérisation, émanant du plan d'action du Gouvernement". "Ces secteurs complémentaires coordonneront leur action afin de booster la cadence de la numérisation au niveau des instances publiques", a-t-il souligné. M. Boumezar a mis en avant le rôle primordial qu'accomplit son secteur dans le cadre de la stratégie de transition numérique que les hautes autorités du pays s'emploient à traduire sur le terrain, à travers l'élaboration et le suivi de la politique nationale aux fins de jeter les bases des infrastructures des télécommunications. De même qu'il a jugé impératif de tirer profit, mais également de valoriser et d'appliquer les expériences acquises auparavant dans ce domaine en vue de numériser les procédures à caractère urgent pour le plan d'action du Gouvernement. Pour sa part, M. Berrah a affirmé que cette mesure s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des procédures de priorité pour son secteur, dont la numérisation des instances publiques, selon les instructions du Président de la République et le Gouvernement. Cette rencontre de concertation et de coordination vise à permettre "une modernisation et une amélioration de la performance du Gouvernement en matière d'échange de documents et de gestion de correspondances", a ajouté le ministre de la Numérisation. "Cette démarche est à même de garantir l'efficacité de la performance gouvernementale et l'introduction de la numérisation dans nombre de questions relatives au travail quotidien des instances publiques", a poursuivi M. Berrah. D'après des responsables au secteur de la Poste ayant participé à cet événement, cette concertation s'inscrit en droite ligne avec les efforts de coopération en terme de ressources humaines et matérielles entre les deux secteurs. Cela permettra, ajoutent-ils, la mise en œuvre de la politique de l'Etat visant l'accélération de la cadence de numérisation de l'administration dans tous les domaines. Cette initiative permettra de moderniser la performance gouvernementale et d'augmenter son efficacité, à travers l'actualisation de la plateforme de coordination intergouvernementale, outre l'allègement des procédures administratives en faveur des citoyens et des opérateurs économiques.

ZLECA :

L'activation des centres générera 6000 postes d'emploi

Le président de la Fédération nationale des centres de formation des conducteurs de transport des personnes, des marchandises et des produits dangereux, Abdelkrim Righi, a indiqué, jeudi à Saïda, que l'activation de ces centres permettra de créer 6.000 nouveaux postes d'emploi à travers le pays. M. Righi a expliqué, lors d'une conférence de presse, que la Fédération "recense 450 centres de formation de ces conducteurs et peuvent créer 2.000 postes d'emploi permanents et 4.000 autres non permanents au profit des jeunes". Le même responsable a indiqué que ces centres de formation ont un rôle positif dans la formation "psychologique" et "technique" des conducteurs professionnels, leur permettant d'aborder leur activité de manière civilisée, ajoutant que ces centres permettront de participer à la réduction du nombre d'accidents enregistrés à travers les routes du pays, notamment les accidents provoqués par les véhicules de transport des personnes. M. Righi a appelé le ministère de tutelle à lever le gel sur les agréments concernant ces établissements de formation afin de lancer l'opération de formation des conducteurs. De son côté, le Secrétaire général de l'Union générale des Commerçants et des Artisans Algériens (UGCAA), Hazzab Benchohra, a salué les efforts de l'Etat dans la recherche des solutions au profit des commerçants et des conducteurs touchés par la pandémie du virus corona (covid-19),

Houda H

Commerce et Transition énergétique

Mise en place à l'importation des équipements économes en énergie



Le ministre du Commerce, Kamel Rezig et celui de la Transition énergétique et des Energies renouvelables, Chems-Eddine Chitour ont annoncé jeudi à Alger la mise en place de nouvelles règles pour encourager l'importation des équipements peu consommateurs d'énergie. Co-animant une conférence de presse à l'issue d'une réunion, les deux ministres ont fait savoir que leurs secteurs œuvraient à la conception de ces règles aussi bien pour l'importation et pour l'exportation. M. Chitour a fait état d'une "étude globale, en cours de préparation, sur l'importation d'équipements économes en énergie, à l'instar des appareils électroménagers et des véhicules, pour permettre au pays de réduire, lors des prochaines années, quelque 2 milliards Usd en termes d'énergie importée". Dans les années à venir, il sera procédé à "la recherche d'une éventuelle technique pour arrêter l'importation des équipements énergivores, tout en suivant une méthode pour adapter ce type de consommation aux potentiels du pays en matière d'énergie à l'horizon 2030", a-t-il souligné, annonçant la tenue de réunions, prochainement, avec les secteurs concernés pour examiner ce projet. Pour sa part, M. Rezig a tenu à rappeler que le contrôle des produits, aussi bien locaux qu'importés, était une mission fondamentale pour le secteur du Commerce, à mener en collaboration avec les secteurs concernés, précisant que son département était à la recherche d'un levier pour actualiser et revisiter ses lois liées aux produits importés, aux normes de production

et à l'activité des laboratoires. Le but étant d'importer des produits conformes aux normes de qualité, a-t-il poursuivi. D'après M. Rezig, 45 laboratoires seront mobilisés pour le contrôle des produits, en attendant la finalisation de la cartographie nationale des laboratoires incluant l'ensemble des laboratoires relevant des autres secteurs, en sus de ceux agréés par le ministère du Commerce. Dans ce sillage, M. Rezig a fait état de plus de 30 laboratoires opérationnels au niveau national, outre 13 autres réceptionnés en attendant l'octroi des accréditations et le recrutement du personnel encadrant. Nous nous attelons actuellement à la réorganisation de ce domaine pour permettre aux laboratoires de s'acquitter efficacement de leurs rôles, a fait savoir le ministre, ajoutant "dès qu'il sera fin prêt le projet sera présenté au Gouvernement et aux médias. Le ministre du Commerce a mis en avant l'adoption de dix (10) laboratoires mobiles, par le Premier ministre conformément aux instructions du Président de la République. Ces laboratoires seront déployés au niveau des ports et des frontières en 2021. Concernant les normes de sécurité relatives aux chauffages et leurs dangers sur le consommateur, le ministre a indiqué que ce dossier a été pris en charge en coordination avec le Premier ministre. Il est interdit aux commerçants de vendre les chauffages ou les chauffe-bains sans les appareils de mesure CO₂, a-t-il fait savoir, soulignant la tenue de plusieurs réunions de travail avec les importateurs et les opérateurs du domaine. "Il est obligatoire d'acheter un appareil de mesure CO₂ avec le chauffage", a-t-il déclaré.

Pétrole

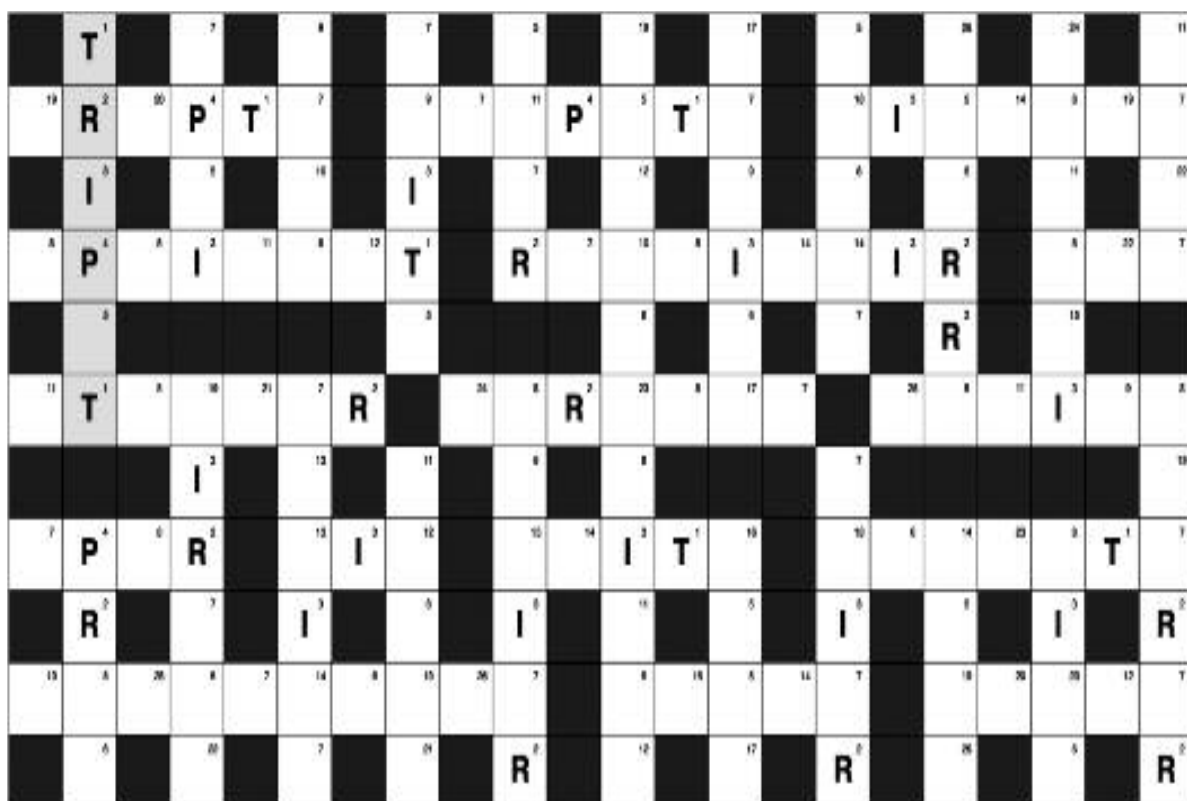
Les prix terminent en repli hier avec la hausse des stocks américains de brut

Les prix du pétrole ont terminé en repli jeudi suite à la publication d'un rapport du gouvernement américain faisant état d'une hausse inattendue des stocks de brut aux Etats-Unis. Le baril de pétrole américain (WTI) pour livraison en octobre a perdu 75 cents ou 2% à 37,30 dollars, s'enfonçant sous la barre symbolique des 40 dollars. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en novembre, coté à Londres, a clôturé à 40,06 dollars perdant 73 cents ou 1,79% par rapport à la veille. Mercredi, les prix avaient pourtant rebondi de leur forte chute de mardi remontant de 3,5% pour le baril de WTI et de 2,5% pour le Brent. Selon les chiffres de l'Agence américaine d'information

sur l'Energie (EIA), les stocks commerciaux de brut aux Etats-Unis ont augmenté de 2 millions de barils (MB) pour la semaine close le 4 septembre, s'établissant à 500,4 millions de barils, après s'être inscrits en baisse durant six semaines d'affilée, surprenant les analystes qui misaient sur une nouvelle baisse. Pour Bart Melek de TD Securities, « il y a eu une forte hausse inattendue des stocks (de brut, ndlr) la semaine dernière, ce qui a réveillé les inquiétudes sur la lenteur de la demande ». Toutefois, il ne pense pas que « les fondamentaux soient si mauvais qu'ils envoient les cours nettement plus bas » que les niveaux actuels. Pour Phil Flynn de Price Futures Group, le repli du prix du baril,

après son rebond de la veille qui a suivi la forte dégringolade du début de semaine, a reflété « les signaux mitigés donnés par cet état des stocks ». Pour M. Flynn, l'ouragan Laura, qui a dévasté la Louisiane fin août, « a sans doute fait plus de dommages qu'anticipé ». « Un ouragan peut affecter les stocks de différentes manières. Ici, cela a conduit à moins d'utilisation de pétrole brut ce qui mène à une hausse des stocks », a-t-il expliqué. De plus, « les ingrédients de la chute – une croissance économique affaiblie par le virus et un marché du pétrole globalement en excès – sont toujours bien présents », a expliqué Tamas Varga, analyste pour PVM.

Mots codés



Mots mélangés

AGRUME ANIMALIER
BAOBAB BIDE COLT
DEBUT DURE FAMINE
GELER
GRAINE GREC
GRIMPER GROUILLER
HALTE HURLEUR
HYMENEÉ IRONIE
LIMON
MALEFICE METEORE
MYRTHE NIGAUD
PONEY POULICHE
RADE RAMONEUR
ROYAL SURFACE
TENDANCE TETE
TRIBUT TROTTINER
TUMEFIER WAPITI

E T E T R T H E B G L E E A E D
E E C R E A E I T A R L N D H U
H C I O L H M N Y U O I I Y E A
C A F T L T U O D E M B M M R G
I F E T I T R R N A N E A P O I
L R L I U P G I L E N O F B E N
U U A N O B A I B E U C P I T R
O S M E R R E W E U U R E L E G
P C E R G R A D E H T R Y M M R

Sudoku

			2	9	5			
		4	1		7	3		
	2	9				1	8	
	1			7			5	
2	5		4	6	9		1	3
	8	3		1		9	6	
3	4						7	8
	7		3	2	6		9	
6		1				5		2

2	3	5	8	4	7	1	6	9
1	9	4	6	2	3	5	7	8
8	7	9	1	5	6	2	4	3
7	6	9	2	1	5	3	8	4
3	1	8	6	9	4	7	5	2
4	5	2	3	7	8	9	1	6
5	8	1	4	3	6	9	2	7
6	2	3	7	8	1	4	9	5
9	4	7	5	9	2	8	3	1

Solution
sudoku

Mots croisés

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								

HORIZONTALEMENT :

1. Opération bancaire. 2. Comparable. 3. Confierait à la terre. 4. Terminaison de verbe. Part en courant (se). 5. Ma tante. 6. Canari. Abréviation de l'astate. 7. Paysage des Pays-Bas. 8. Étape dans les Vosges. Peintre dadaïste français. 9. Trois des Romains. C'était du souci autrefois. 10. D'un bleu profond. 11. Entre nord et est. Éclos. 12. Parler de Highlander. Fétide, c'est une résine.

VERTICALEMENT :

A. Il reçoit des fleurs. Austère. B. Qui est sans réaction. Ça exprime la douleur. C. Mémoire d'un ordinateur. Elles reçoivent le beau linge. D. Elle attribue un siège. Elle s'affiche au kiosque. E. Débris des glaciers. Elle se sert dans un pub. F. Équivalente. Peu fréquent. G. Elle tombe chaque soir. Vraiment très légers. H. Boivent au biberon. Présentée avec des miettes.

Mots fléchés

BON NOMBRE	AFFECTÉE	FOU POUR UN ESPoir	VAUT IDEM	DISTANCE RACCOURCIE	ELLE PRÉPARE DE FUTURS ENSEIGNANTS
PALOURDE AMÉRICAINE	QUI EST EN HARMONIE	GONFLEMENT DIFFUS	DÉFRICHA EN VUE DE CULTIVER	RÉSERVISTE	
		MONTEE LYRIQUE			
DONT ON A L'HABITUDE			INDIQUE LA MANIÈRE COMME LA MATIÈRE	CASSÉ À L'ANGLE	
VILLE SUR LA RUHR			FROMAGES SUISSES		
			TROIS À POMPEI		
BELLE À COLLIER	BORIS DE SAINT-GERMAIN			PRONOM POSSESSIF (LE)	RÉCIPÉNTS DE LABORATOIRE
RÉGION RURALE	NULLE CHOSE			BÊTE OU IDIOT	
				GARDNER INTIME	
CAMIONNETTE					
VENTE AU PORT					
			PÉRIODE QUI PRÉCÈDE NOËL		
D'EUROPE, ILS SONT APPELÉS BAGUENAUDIERS			ANIMAUX À LONGUES OREILLES		

HORIZONTALEMENT :

PALOURDE AMÉRICAINE (4) GONFLEMENT DIFFUS (6) / DONT ON A L'HABITUDE (6) / VILLE SUR LA RUHR (5) FROMAGES SUISSES (5) BELLE À COLLIER (2) BORIS DE SAINT-GERMAIN (4) RÉGION RURALE (7) BÊTE OU IDIOT (3) CAMIONNETTE (10) VENTE AU PORT (3) PÉRIODE QUI PRÉCÈDE NOËL (5) D'EUROPE, ILS SONT APPELÉS BAGUENAUDIERS (5) ANIMAUX À LONGUES OREILLES (4)

VERTICALEMENT :

BON NOMBRE (9) QUI EST EN HARMONIE (8) AFFECTÉE (4) NULLE CHOSE (4) MONTEE LYRIQUE (7) FOU POUR UN ESPoir (3) TROIS À POMPEI (3) DÉFRICHA EN VUE DE CULTIVER (7) VAUT IDEM (2) INDIQUE LA MANIÈRE COMME LA MATIÈRE (2) GARDNER INTIME (3) RÉSERVISTE (3) PRONOM POSSESSIF (LE) (4) DISTANCE RACCOURCIE (2) CASSÉ À L'ANGLE (6) ELLE PRÉPARE DE FUTURS ENSEIGNANTS (3) RÉCIPÉNTS DE LABORATOIRE (4)

Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com



**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST
RESERVÉ POUR VOUS**

PUBLICITÉS

pour plus de détails
contactez nous au:



023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Selon le site spécialisé Foot Mercato

Riyad Mahrez approché par le Real Madrid



Lo Real Madrid, champion d'Espagne, a contacté l'entourage de l'ailier international algérien de Manchester City Riyad Mahrez, en vue d'un éventuel recrutement cet été, pour remplacer le Gallois Gareth Bale, sur le départ, rapporte jeudi le site spécialisé Foot Mercato.

Les dirigeants du Real Madrid ont pris des renseignements au sujet de Riyad Mahrez. Un contact a été noué entre la direction du

club et l'entourage du joueur, sous contrat jusqu'en 2023 avec Manchester City », a indiqué la même source, tout en s'interrogeant sur l'intention du Real Madrid de passer ou non à l'action pour le gaucher qui adore évoluer sur le côté droit. Avant de poursuivre : « Le Real Madrid a bien lancé l'opération dégraissage et espère désormais céder Gareth Bale à qui veut/peut. Si les choses avancent bien, il pourrait tenter le coup Riyad Mahrez avec lequel des contacts ont été noués ». L'international algérien, très apprécié par les Cityzens, a tout de même participé la saison dernière à 33 matches de Premier League, inscrit 11 buts et délivré 9 passes décisives. Côté Real Madrid, on ne passera à l'action que si Gareth Bale parvient à être vendu, tant le Gallois pèse sur la masse salariale. Le président du Real Madrid Florentino Pérez a très vite prévenu les supporters madrilènes, il ne signera pas de gros chèques cet été. Comme tous les clubs européens, le Real est impacté lourdement par la crise sanitaire et le manque à gagner conséquent qui en découle. Habitué à lâcher les chevaux lors du mercato estival, le club merengue patientera un an de plus avant de tenter les grandes manœuvres pour les deux internationaux français Kylian Mbappé (Paris SG) ou encore Eduardo Camavinga (Stade Rennais).

MJS : Réouverture graduelle des salles de sports privées à compter du 15 septembre



Le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) a annoncé, jeudi, la réouverture des salles de sports privées à compter du mardi 15 septembre. "Toute personne désireuse de prendre part à une activité sportive devra se soumettre à un examen médical, à l'issue duquel un certificat médical de non-contre-indication à la pratique lui sera délivré. Un adhérent ou personne s'avérant atteinte, doivent être signalés au gérant de la salle, tout en s'engageant à ne pas se présenter aux séances". Parmi les conditions requises pour la reprise des entraînements : la superficie des salles doit être de 160 m² au mini-

mum (la capacité d'accueil de 10 personnes pour une telle surface), disposant obligatoirement d'une aération naturelle efficiente (grande fenêtres ouvrantes), alors que les salles dont les locaux sont en entresol ou en sous-sol ne sont pas concernées par la reprise. Les sanitaires doivent obéir à des règles strictes de désinfection et de nettoyage, le port du masque grand public obligatoire pour tous, strict respect des mesures de distanciation physiques et sociales (accolades et embrassades interdites), protection de la réception par du plexiglas, gestion des goulots d'étranglement et prise de la température corporelle avant l'entrée à la salle. Par ailleurs, l'ouverture des piscines et milieux aquatiques (bains à re-

mous, SPA, massage au jet) sont interdits de cette reprise. De son côté, le coach devra s'équiper d'un matériel de protection (masque et visière) et se tenir à distance des adhérents, notamment lors des démonstrations ou correction de posture (distanciation de 3 mètres entre chaque appareil, en disposition linéaire, distanciation entre les adhérents de façon à ce que chaque sportif ait une surface de 16 m² en dynamique (step, fitness, ...). En raison de la situation sanitaire et épidémiologique actuelle, la pratique du sport chez les sujets jeunes de moins de seize (16) ans est actuellement interdite ainsi que les sports de combat dans leur forme conventionnelle.

MJS : Début du championnat de Ligue 1 de Football professionnel le 20 novembre

Le coup d'envoi du championnat d'Algérie de Ligue 1 professionnelle de football, saison 2020-2021, sera donné le vendredi 20 novembre, conformément aux instructions du Premier ministre et après l'adoption des protocoles sanitaires y afférents. Cette décision a été prise conformément aux instructions du Premier ministre chargeant le ministre de la Jeunesse et des Sports d'examiner avec les différentes fédérations sportives nationales, la possibilité d'une reprise graduelle et progressive des activités sportives à huis clos et après adoption des protocoles sanitaires y afférents par le Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus et le Centre national de la médecine du

sport (CNMS). A cet effet, la reprise des entraînements des clubs de football de Ligue 1 aura lieu, dans un premier temps, à partir du dimanche 20 septembre, précise la même source. Par ailleurs, la reprise des entraînements pour les disciplines sportives collectives, concernées par les compétitions internationales aura lieu à partir du dimanche 13 septembre, alors les activités subaquatiques pourront reprendre leurs activités à partir du mardi 15 septembre. "Les fédérations sportives concernées sont chargées de veiller, en relation avec le centre national de la médecine du sport (CNMS) à l'application stricte des protocoles sanitaires élaborés à cet effet", conclut le communiqué du MJS.

CHAN 2022 : La 7e édition en Algérie reportée à 2023

Le Championnat d'Afrique des nations de football CHAN-2022, compétition réservée aux joueurs locaux, prévue initialement du 10 juillet au 1er août 2022 en Algérie, a été reportée à janvier 2023, a annoncé jeudi la Confédération africaine (CAF). Cet événement est reporté à janvier 2023 "sous réserve de l'approbation de la Fédération algérienne de football (FAF)", précise la CAF, dont le comité exécutif s'est réuni en session ordinaire sous la présidence d'Ahmad Ahmad, par visioconférence. Ce décalage d'une année s'explique en grande partie par le report de la Coupe d'Afrique des nations 2021 à janvier 2022 au Cameroun, à cause de la pandémie de coronavirus (Covid-19). La 6e édition du CHAN-2020, qui devait se dérouler en avril dernier au Cameroun, se jouera du 16 janvier au 7 février 2021. La règle du quatrième remplacement en cas de matches à prolongation sera appliquée. La CAF avait attribué en septembre 2018 à l'Algérie l'organisation du CHAN-2022, suite à la candidature déposée par la FAF au niveau de l'instance africaine en mai de la même année. (APS)

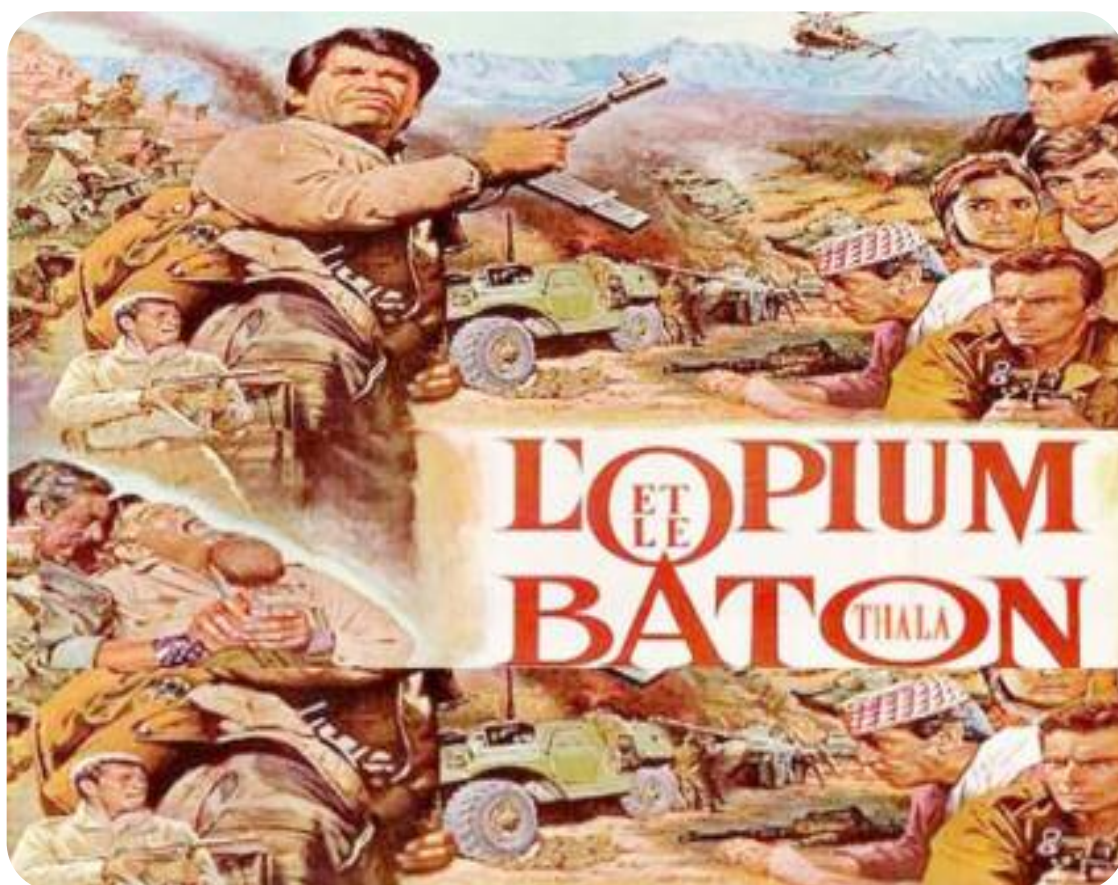
CS Constantine : Benayada rejoint le Club Africain pour trois saisons

Le défenseur international Hocine Benayada (28 ans), en fin de contrat avec le CS Constantine (Ligue 1 algérienne de football), s'est engagé pour trois saisons avec le Club Africain (Ligue 1/ Tunisie), rapportent vendredi les médias locaux. Approché par la direction constantinoise, présidée par Yazid Laâla, pour prolonger son contrat avec le CSC qu'il avait rejoint en 2016 en provenance de l'USM Alger, le natif d'Oran a préféré tenter sa première expérience professionnelle à l'étranger en acceptant la proposition du club tunisois. Considéré comme l'un des tauliers du CSC lors des deux dernières saisons, Benayada était convoité en Algérie par le MC Alger, avec qui des négociations étaient en cours. "Vous dire

au revoir n'a pas été facile. Le CSC était une part tellement importante de ma vie. Je voudrais souhaiter bonne chance à l'entraîneur Amrani, à tout son staff, à chacun des joueurs. Merci aux meilleurs supporters d'Algérie, je ne vous oublierai jamais", a indiqué le joueur, dans un message posté sur sa page Facebook. Avec le départ de Benayada, le CSC compte se pencher sur le cas de l'attaquant Ismaïl Belkacemi, pour tenter de le convaincre de prolonger son bail, lui qui est fortement annoncé du côté de l'USM Alger. Côté recrutement, le CSC a assuré jusque-là cinq nouvelles recrues estivales : l'attaquant Aymen Issad Lakdja (NC Magra), les deux défenseurs Idir Mokeddem (26 ans) et Ahmed Maâmeri, en

provenance du WA Boufarik, l'attaquant Fayek Amrane (CA Batna), et le milieu de terrain Mohamed Amine Baghdaoui (ASM Oran). Pour rappel, le CSC a enregistré le retour de l'entraîneur Abdelkader Amrani qui s'est engagé pour un contrat de deux ans. Amrani (64 ans) revient ainsi sur le banc du CSC, deux ans après l'avoir mené au titre de champion au terme de la saison 2017-2018. Le CSC a bouclé la saison 2019-2020, suspendue en raison de la pandémie de Covid-19, à la 5e place au classement avec 34 points, à six longueurs du CR Belouizdad, déclaré "à titre exceptionnel" champion d'Algérie.

Tizi-Ouzou : Le film "l'opium et le baton" en version amazighe sera projeté le 28 décembre



L'avant première de la version en tamazight du film "L'opium et le bâton", adapté du roman éponyme de Mouloud Mammeri, sera diffusée en décembre prochain à Tizi-Ouzou, a indiqué jeudi le secrétaire-général du Haut commissariat à l'amazighité (HCA), Si El Hachemi Assad, au forum de la radio locale. Il sera diffusé, le 28 décembre, dans le cadre des activités commémoratives de l'anniversaire de naissance de l'écrivain, anthropologue et linguiste, a-t-il indiqué, soulignant que "c'est un travail qui a demandé beaucoup d'efforts, de temps et de moyens pour être plus près du texte de l'auteur". M. Assad a salué, à l'occasion le travail accompli par le producteur-réalisateur Samir Aït Belkacem qui a pris "le temps nécessaire pour fournir un travail propre et bien ficelé", soulignant que le HCA a accompagné le projet en "prenant en charge les considérations légales et financières liées à ce travail, notamment, les autorisations du réalisateur du film, Ahmed Rachedi, ainsi que ses droits". Le HCA, qui a été un partenaire dans ce travail de doublage lancé en 2017, se chargera, également, "de faire la promotion de ce film à travers l'ensemble du territoire national", a-t-il ajouté. Dans

le cadre toujours de la promotion de la langue et de la culture amazighs, M. Assad a, également, souligné lors de son intervention, que le prix du président de la République pour la langue et la littérature amazighes institué dernièrement "contribuera à cette promotion en encourageant les travaux d'écriture et d'édition". "C'est un nouveau dispositif qui va contribuer à propulser la production et la prise en charge de l'activité intellectuelle en Tamazight", dira-t-il tout en estimant que le travail accompli à ce jour est plutôt "positif et visible", notamment, dans le cadre de la coédition lancée depuis 2016 avec certains organismes et institutions. "Nous avons réalisé plusieurs travaux, notamment, historiques, en coédition avec divers organismes et institutions et nous sommes en phase de mettre en place d'autres travaux avec de nouveau partenaires", a-t-il soutenu. S'agissant des médias, notamment lourds, M. Assad a indiqué que le HCA a "une vision pragmatique pour généraliser graduellement la présence de tamazight dans les médias lourds" à travers un programme de formation au profit des journalistes de divers supports médiatiques en collaboration avec le ministère de la communication.

M.Toumi / Ag

Traduction de BD de l'Arabe vers l'Espagnol

Les Instituts Cervantès lancent un appel à participation

Les Instituts Cervantès d'Alger et d'Oran ont lancé un appel à participation à un cours en ligne sur les techniques de traduction de la bande dessinée de l'Arabe vers l'Espagnol, prévu du 5 octobre au 9 novembre prochains, une manière, selon les organisateurs, de permettre le rapprochement entre les Cultures et une introduction dans l'univers de la BD et du roman graphique. Organisé sous l'égide du ministère de la Culture et des Arts et l'ambassade d'Espagne en Algérie, ce cours "didactique" virtuel permettra aux participants de se familiariser avec le langage et les propres codes du 9e Art exprimé en langue arabe et d'acquérir les compétences nécessaires pour traduire des BD de l'Arabe vers l'Espagnol. Le cours se compose de deux parties, une de "théorie générale" destinée au large public et une autre de "pratique spécialisée" dédiée essentiellement aux étudiants de l'ELE (Espagnol comme langue étrangère) et aux hispanistes de divers horizons (art, philologies intégrées et autre). Il sera dispensé sur la plateforme de la salle virtuelle de l'Université de Valence (Espagne), par des professeurs et des spécialistes de la BD et de la traduction. Un certificat officiel sera délivré par l'université de Valence aux élèves qui auront réussi leur formation. L'inscription, ouverte au public jusqu'au 30 septembre, est gratuite et les personnes désireuses de postuler à ce cours devront envoyer une lettre de motivation et un court résumé sur leurs parcours personnels respectifs à l'adresse électronique, contacto@fundacionalfanar.org, où ils trouveront des explications détaillées sur les contenus de la formation. Le cours en ligne de traduction de la bande dessinée de l'Arabe vers l'Espagnol est organisé en collaboration avec la Fundacion Al Fanar para el Conocimiento Arabe et la Catédra del Comic Fundacion SM-Universitat de Valencia.

M.T

Cinéma

Le festival du film de Toronto déroule son tapis rouge virtuel

Le Festival international du film de Toronto (TIFF), plus grande fête du 7e art en Amérique du Nord, s'est ouvert jeudi dans une formule virtuelle, pandémie oblige, contraignant les grandes stars d'Hollywood à présenter leurs films à distance, rapportent des médias. Le festival canadien, qui ne décerne pas de Palme, d'Ours ou de Fennec comme à Cannes, Berlin ou Alger, mais uniquement un Prix du public, donne souvent le tempo aux récompenses hivernales à Hollywood. Habituellement, un demi-million de cinéphiles accourent au festival pour voir défiler le gratin d'Hollywood sur son tapis rouge. Mais les stars brillent par leur absence cette année, en raison de la fermeture des frontières liée à la pandémie de la Covid-19. Les cinéphiles se trouvant dans la région pourront seulement assister à des séances en "drive-in" depuis leur voiture lors du festival, qui présente aussi des films d'auteur en quête de distributeurs. Autre particularité de cette 45e édition, à l'affiche jusqu'au 20 septembre, une programmation épurée, avec à peine 50 films au menu contre environ 300 habituellement. Les organisateurs ont toutefois prévu des présentations avec Martin Scorsese, Anthony Hopkins, Nicole Kidman et Kate Winslet, qui participeront à des galas et discussions virtuelles.

M.T

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde

Fondation pour l'édition et la publicité

EDITER PAR LA EURL EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GENERAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

REDACTEUR EN CHEF

A.SALIM

SIÈGE SOCIAL

22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
023957070

COMPTE NUMERO

005001112145636147 BDL

ANEP TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DIEUSION

OUEST-CENTRE-EST

IMPRESSION

SIA

Coronavirus:
**264 nouveaux cas, 161 guérisons et 8 décès
durant les dernières 24**



Deux cent soixante-quatre (264) nouveaux cas confirmés de Coronavirus, 161 guérisons et 8 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a indiqué vendredi à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 47 752, dont 264 nouveaux cas,

soit 0,6 cas pour 100.000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 1599 cas, alors que le nombre des patients guéris est passé à 33723, a précisé Dr Fourar lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de la Covid-19. En outre, 15 wilayas ont recensé durant les dernières 24 heures moins de 10 cas, 11 autres ont enregistré plus de dix cas, tandis

que 22 wilayas n'ont enregistré aucun cas. Par ailleurs, 32 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir. Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.

**Bac 2020:
Plus de 15.000 policiers mobilisés pour la
sécurisation des centres d'examen**

La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) a mobilisé 15379 policiers à travers tout le territoire national pour la sécurisation de l'examen du Baccalauréat prévu du 13 au 17 septembre 2020, indique, vendredi, un communiqué de la DGSN. Le plan mis en place par la DGSN prévoit la sécurisation de 2147 centres d'examen répartis au niveau national, les centres d'impression, de compostage et de correction, outre l'accompagnement de l'ensemble des mesures préventives adoptées par le ministère de

l'Éducation nationale pour la réussite de ces examens, sur fond de la conjoncture sanitaire exceptionnelle due à la propagation du coronavirus, précise la même source. Les unités de police mobilisées à cette occasion et renforcées par tous les équipements et moyens techniques nécessaires, veilleront à la sécurisation du périmètre extérieur des centres de déroulement des examens relevant du territoire de compétence de la Sûreté nationale. Il s'agit également d'assurer la sécurisation de l'acheminement des sujets d'examen et le renvoi des colis vers les

centres de compostage. Les dispositifs sécuritaires ont été renforcés également par des patrouilles mobiles et pédestres, notamment durant les heures des examens pour fluidifier la circulation routière au niveau des principaux axes menant à ces centres. La DGSN a appelé tous les conducteurs et les parents d'élèves qui accompagneront leurs enfants aux centres d'examen, à contribuer à la réussite de ces épreuves, à l'impératif de respecter le code de la route et à éviter le stationnement anarchique devant les centres.

**Lutte contre le Coronavirus:
Don d'Algérie Télécom au profit de la Pharmacie
centrale des hôpitaux**

Le Président Directeur Général d'Algérie Télécom, Halouane Hocine, a fait un don au profit des la Pharmacie centrale des hôpitaux (PCH), et qui consiste en des fournitures médicales destinées au secteur de la santé, indique jeudi un communiqué d'AT. La même source rappelle qu'une opération de distribution de baquettes a eu lieu au cours de cette semaine, à travers les directions de l'éducation des différentes wilayas du pays. "A travers ces opérations qui viennent concrétiser les instructions du gouvernement par le biais du Ministère Tutelle, Algérie Telecom démontre encore une fois son engagement à

accompagner l'ensemble des efforts de solidarité consentis pour lutter contre la prorogation de

l'épidémie du Covid-19", conclut le communiqué



**Air Algérie :
La compagnie a procédé au
dernier vol de rapatriement hier**

La compagnie aérienne nationale Air Algérie a procédé hier au dernier vol de la 4e phase de l'opération de rapatriement des ressortissants bloqués à l'étranger après la fermeture des frontières à cause de la pandémie de la Covid-19, a indiqué le Porte-parole de la compagnie dans un communiqué. Air Algérie avait entamé, le 26 août dernier, la quatrième phase des opérations de rapatriement des Algériens bloqués à l'étranger et la troisième phase des opérations de rapatriement avait commencé début août. Dans le cadre de cette

3e phase, 13 voyages avaient été programmés, du 4 au 9 août, selon le ministère des Affaires étrangères. Air Algérie est aujourd'hui l'une des rares compagnies aériennes à ne pas avoir repris ses vols réguliers. Dimanche dernier, le Maroc a annoncé la réouverture de ses frontières aux étrangers issus de pays non soumis à l'obligation de visa, avait indiqué la compagnie aérienne marocaine (RAM) dans un communiqué. Sont concernés par cette mesure les pays européens mais aussi l'Algérie.

**Le point sur la pandémie dans le monde
Plus de 905.200 morts**



Woodward pour avoir volontairement minimisé la menace du Covid-19, le président américain Donald Trump a assuré jeudi avoir voulu éviter une « panique ».

**Nouvelles
quatorzaines en GB,
décision en France ce
vendredi :**

Le gouvernement britannique impose une quatorzaine aux voyageurs provenant du Portugal, de Hongrie et des territoires français d'Outre-mer. Le Portugal a par ailleurs durci ses propres règles sanitaires avant la rentrée scolaire de lundi: interdiction des réunions de plus de 20 personnes, de consommer de l'alcool dans les espaces publics et d'en acheter après 20h. Le gouvernement français a annoncé hier, au terme d'un Conseil de défense consacré au Covid-19, des décisions permettant de « donner de la visibilité sur les prochaines semaines » et de « s'adapter » à la diffusion du virus, a annoncé le président Emmanuel Macron.

Médecins :

Les médecins de soins intensifs, qui soignent pourtant les malades les plus graves, sont moins susceptibles d'avoir été infectés par le coronavirus que leurs collègues d'autres services, voire que les agents d'entretien des hôpitaux, selon une étude britannique parue vendredi.

Amendes au Québec :

Des amendes seront infligées aux citoyens récalcitrants qui refuseront de porter le masque, obligatoire dans tous les lieux publics fermés du Québec, a annoncé jeudi le Premier ministre de cette province, la plus touchée par l'épidémie au Canada.

**Le Covid pourrait
s'attaquer au cerveau :**

Les maux de tête, la confusion et les délires expérimentés par certains malades pourraient être le résultat d'une invasion du cerveau par le coronavirus, selon une étude de l'université de Yale. Les recherches, encore préliminaires, montrent que le virus est capable de se dupliquer et de priver d'oxygène les cellules du cerveau.

**Jakarta de nouveau
confinée :**

Jakarta va imposer dès lundi un nouveau confinement partiel, a annoncé le gouverneur, qui craint un « effondrement » des infrastructures sanitaires. Les bureaux et commerces des secteurs non essentiels seront fermés, ainsi que les lieux de loisirs et les lieux de culte les plus grands. Seule la vente à emporter sera permise dans les restaurants et cafés et les transports publics assureront un service minimum.

Trump sur la défensive

Mis en cause dans le nouveau livre du journaliste Bob